



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 24 septembre 2015

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du jeudi 24 septembre 2015

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|------------------|----------|---|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| Mme ISLER-BEGUIN | 1° - | Soutien à la rénovation énergétique des logements privés visant le niveau basse consommation d'énergie. |
| M. CAMBIANICA | 2° - | Service d'autopartage : souscription de parts sociales de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif. |
| M. LIOGER | 3° - | Lancement d'une procédure de ZAC dans le cadre du projet de reconversion de la caserne Desvallières : objectifs poursuivis et modalités de concertation. |
| M. LIOGER | 4° - | ZAC du Sansonnet : approbation du C.R.A.C. 2014, avenant n° 2 au traité de concession et convention financière relative au remboursement du solde de l'acte d'apport. |
| M. TOULOUZE | 5° - | Garantie d'emprunt accordée à la SPL SAREMM - ZAC du Sansonnet. |
| M. LIOGER | 6° - | ZAC des Coteaux de la Seille - Approbation du CRAC 2014. Approbation de l'avenant n°02 à la concession d'aménagement et d'une convention financière relative au remboursement de l'acte d'apport. |
| Mme GUERMITI | 7° - | ZAC GPV (Grand Projet de Ville) de Metz-Borny - Approbation du bilan de clôture de la concession d'aménagement confiée à la SAREMM. |
| M. LIOGER | 8° - | Convention de maîtrise foncière opérationnelle EPFL-Ville de Metz - Acquisition de terrains appartenant à l'EPFL sur différents secteurs de la Ville de Metz. |
| M. LIOGER | 9° - | Acquisition d'emprises foncières dans le cadre de l'aménagement de la liaison rue René Paquet - route de Lorry sur le ban de Devant-les-Ponts. |
| M. le Maire | 10° - | Avenants à l'acte de vente et à ses pièces annexes entre la Ville de Metz et la Région Lorraine concernant un ensemble immobilier non bâti sis au Pontiffroy. |
| M. LIOGER | 11° - | Désaffectation et déclassement de parcelles du domaine public. |

M. LIOGER	12° - Désaffectation, déclassement du domaine public communal et cession d'une emprise foncière située rue des Marronniers à Metz-Vallières.
Mme BORI	13° - Désaffectation de l'immeuble 19 rue du Cambout à Metz.
M. SCHUMAN	14° - Modalités d'organisation de TCRM-BLIDA - création d'une association chargée de l'animation du site.
M. BELHADDAD	15° - Rénovation du complexe de la Patinoire : avenant n° 1 à la convention du 08 juillet 1968 et versement d'une subvention d'équipement.
M. LEKADIR	16° - Création d'un concours chorégraphique international en danses urbaines à Metz.
M. LEKADIR	17° - Résidences d'artistes dans les écoles - Saison 2015/2016.
M. LEKADIR	18° - Soutien à divers projets culturels - complément de programmation.
Mme SAGRAFENA	19° - Convention de partenariat d'éveil à l'Art et à la Culture au profit des enfants de 0 à 10 ans entre la Ville de Metz / ludothèque de l'Amphithéâtre et le Centre Pompidou Metz.
M. LEKADIR	20° - Adhésion à l'Association Moselle Arts Vivants.
M. SCUDERI	21° - Participation au projet Agoraé, épicerie solidaire/lieu de vie de Fédélor.
M. LEKADIR	22° - Convention avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy (ENSAN).
M. LEKADIR	23° - Travaux de restauration à l'église Saint-Eucaire.
M. LEKADIR	24° - Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Lourdes (Metz-Devant-les-Ponts).
M. le Maire	25° - Dénominations de voies publiques.
Mme ANTOINE-FABRY	26° - Subvention pour le transport des écoles vers les accueils de loisirs du mercredi.
M. SCUDERI	27° - Attribution de subventions à diverses associations socioéducatives.
M. BELHADDAD	28° - Versement de subventions aux clubs sportifs.
Mme SAADI	29° - Contrat de Ville 2015-2020 - 3 ^{ème} programmation.
Mme MOREL	30° - Contrat Local de Santé de Metz - Participation financière au diagnostic local préalable.

- | | |
|-----------------|---|
| Mme MOREL | 31° - Participation à l'opération "Voyage au coeur du sein" dans le cadre d'Octobre Rose. |
| M. SCUDERI | 32° - Attribution d'une subvention à l'association Handicap International. |
| Mme SAADI | 33° - Etude pré-opérationnelle sur deux nouvelles copropriétés en situation de fragilité à Borny et au Sablon. |
| Mme KAUCIC | 34° - Rapport d'activités des services municipaux pour l'année 2014. |
| M. DARBOIS | 35° - Acceptation des dividendes versés au titre de l'exercice 2014 par la SAEMML UEM. |
| M. TOULOUZE | 36° - Etat n° 4 de régularisation des décisions modificatives. |
| M. TOULOUZE | 37° - Modification des abattements sur la taxe d'habitation - institution d'un abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides. |
| M. TOULOUZE | 38° - Taxe Foncière sur les propriétés bâties - Suppression de l'exonération de deux ans des constructions neuves à usage d'habitation. |
| M. DARBOIS | 39° - Actualisation de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité. |
| Mme KAUCIC | 40° - Recrutement d'un agent contractuel. |
| Mme DE OLIVEIRA | 41° - Enquête de recensement de la population 2016 : augmentation de la rémunération des agents recenseurs. |
| M. le Maire | 42° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014 et du 29 janvier 2015, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions. |
| | 43° - Questions orales. |

Séance à Huis Clos

- | | |
|-------------|--|
| M. le Maire | 44° - Créances irrécouvrables et Remises gracieuses. |
|-------------|--|

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Départemental de la Moselle, le jeudi 24 septembre 2015, à 15h00, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 18 septembre 2015.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaiant présents :

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER (quitte au point 13), Mme Isabelle KAUCIC (arrive au point 1), M. Jean-Michel TOULOUZE (arrive au point 1), M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG (excusé début de séance - arrive au point 4), Mme Agnès MIGAUD (excusée début de séance - arrive au point 3), M. Belkhir BELHADDAD (arrive au point 1 et quitte au point 5), Mme Danielle BORI (arrive au point Divers 1), M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI (arrive au point 14), M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI (arrive au point 4 et quitte au point 34), M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE (excusée début de séance - arrive au point 37), M. Thierry JEAN (arrive au point 1), Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU (arrive au point Divers 1 et quitte au point 39), Mme Hanifa GUERMITI (excusée début de séance - arrive au point 2 et quitte au point 34), M. Jacques TRON (arrive au point Divers 1 et quitte au point 6), Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET (quitte au point 31), Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN (quitte au point 44), M. Bernard HEULLUY (excusé début de séance - arrive au point 14), Mme Marylin MOLINET, M. Philippe CASIN (quitte au point 16), M. William SCHUMAN (quitte au point 22), Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL (quitte au point 34), Mme Doan TRAN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY (excusée début de séance - arrive au point 11), Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING (arrive au point Divers 1 et quitte au point 41), M. Emmanuel LEBEAU (arrive au point Divers 1 et quitte au point 41), M. Julien HUSSON (quitte au point 33), Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION (quitte au point 14), Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN (quitte au point 41).

Absents avant voté par procuration :

- M. Richard LIOGER (procuration à M. Thierry JEAN à compter du point 13)
- M. Sébastien KOENIG (procuration à Mme Isabelle KAUCIC du point Divers 1 au point 4)
- Mme Agnès MIGAUD (procuration à M. Guy CAMBIANICA du point Divers 1 au point 3)
- Mme Sélima SAADI (procuration à M. Jean-Louis LECOCQ à compter du point 34)
- Mme Béatrice AGAMENNONE (procuration à M. Hacène LEKADIR du point Divers 1 au point 37)
- Mme Hanifa GUERMITI (procuration à Mme Nathalie DE OLIVEIRA)
- M. Jacques TRON (procuration à M. Sébastien KOENIG à compter du point 6)
- M. Daniel PLANCHETTE (procuration à Mme Françoise FERRARO)
- M. Raphaël PITTI (procuration à Mme Catherine MOREL du point 30 au point 32)
- M. Bernard HEULLUY (procuration à Mme Catherine MOREL du point Divers 1 au point 13)
- Mme Christine AGUASCA (procuration à Mme Margaud ANTOINE-FABRY)
- Mme Catherine MOREL (procuration à M. Bernard HEULLUY à compter du point 34)
- Mme Aurélie FILIPPETTI (procuration à M. Thomas SCUDERI)
- Mme Nadia SEGHIR (procuration à Mme Danielle BORI)

- Mme Marie-Jo ZIMMERMANN (procuration à M. Patrick THIL)
- Mme Patricia ARNOLD (procuration à M. Yves WENDLING)
- M. Thierry GOURLOT (procuration à Mme Bérangère THOMAS)
- Mme Bérangère THOMAS (procuration à Mme Françoise GROLET du point 3 au point 16)
- M. Jean-Michel ROSSION (procuration à Mme Françoise GROLET à compter du point 17)

Absents non excusés : /

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

M. le Maire donne les informations suivantes :

• **Réforme territoriale - point d'actualité après les annonces de l'été :**

Le Conseil des Ministres du 31 juillet dernier a rendu les arbitrages de l'Etat relatifs à son organisation dans les futures régions :

- Metz conserve le siège de la Zone de Défense et Sécurité.
- La Ville accueillera le siège de la Direction Régionale Environnement Aménagement Logement (DREAL), ainsi que la Chambre Régionale des Comptes.

M. le Maire indique que ces arbitrages permettent à la Ville de Metz de tenir son rang au sein de la future région.

• **Point d'actualité sur la situation et l'accueil de réfugiés syriens :**

M. le Maire informe que la Ville a décidé de mettre ses ressources au service de l'accueil de réfugiés politiques, dans le cadre fixé par le gouvernement français.

Un dispositif d'hébergement sera déployé, constitué de trois volets :

- Un hébergement collectif en cours de construction avec l'Etat.
- Un hébergement au sein d'appartements vacants des bailleurs de la Ville.
- Un hébergement familial au sein des foyers messins.

Intervention de : Mme Françoise GROLET.

M. le Maire informe que l'ordre du jour sera légèrement changé : M. BELHADDAD, rapporteur des points DCM N° 15-09-24-15 et DCM N° 15-09-24-28 devant s'absenter.

DCM N° 15-09-24-1 : Soutien à la rénovation énergétique des logements privés visant le niveau basse consommation d'énergie :

Mme ISLER-BEGUIN, Rapporteur, expose :

Le gouvernement a lancé en septembre 2013 un important plan de rénovation énergétique de l'habitat et l'objectif de la loi de Transition énergétique du 17 août 2015 fixe l'objectif de rénover 500 000 logements par an. Le Plan Climat messin, adopté en 2011, établit quant à lui un objectif ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau du parc de logements de 23 % d'ici 2020. Au-delà des chiffres, ce vaste chantier de rénovation énergétique constitue un gisement d'emplois significatif et très attendu par les acteurs locaux du secteur du bâtiment.

Afin d'encourager les propriétaires de logements privés individuels et collectifs à la réalisation de projets de rénovation thermique visant le niveau « basse consommation d'énergie », la Ville de Metz envisage de consacrer une enveloppe annuelle de 75 000 €/an pour l'attribution de subventions à la réalisation de travaux d'efficacité énergétique dans les logements privés.

Il est ainsi proposé que soient attribuées des aides financières de la manière suivante :

- Travaux de rénovation énergétique globale basse consommation d'énergie d'un logement individuel (objectif de performance de 104 kWh ep/m².an) :
 - o 1 000 €/logement.
- Travaux de rénovation globale basse consommation d'énergie de logements en copropriété (objectif de performance de 104 kWh ep/m².an) :
 - o 1 000 €/logement.
- Travaux de rénovation basse consommation d'énergie par étape pour les logements en copropriété (objectif de performance de 195 kWh ep/m².an) :
 - o 500 € par logement.

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Pays Messin se propose d'accompagner les propriétaires privés dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique et d'instruire et de gérer les dossiers de demandes de subventions qui seront effectuées auprès de la Ville de Metz (hors dispositif ANAH). Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens fixera les termes de ce partenariat pour lequel 5 000 € annuels seront versés.

L'ALEC est aujourd'hui, à Metz et à l'échelle du SCOTAM, un acteur incontournable et reconnu dans le domaine du conseil neutre et objectif sur toutes les questions énergétiques que peuvent se poser les particuliers et les collectivités.

L'association va développer début 2016 un nouveau service pour accompagner les porteurs de projets de rénovation énergétique de logements visant le niveau basse consommation d'énergie. Cette plateforme locale de rénovation énergétique ambitionne de s'adresser aussi bien aux propriétaires de maisons individuelles qu'aux copropriétés dont la demande en conseils ne cesse de croître.

Ce projet est en pleine cohérence avec les objectifs de la Ville de Metz qui souhaite inciter les propriétaires de logements à effectuer des travaux de rénovation énergétique et ce, conformément au Plan Climat messin.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 5 000 € à l'ALEC du Pays Messin (crédit inscrits au budget primitif 2015) pour l'accompagnement des propriétaires messins de logements privés dans la réalisation de travaux d'efficacité énergétique visant le niveau basse consommation d'énergie et l'instruction des dossiers correspondants ;
- **D'APPROUVER** le règlement d'attribution de subventions aux travaux d'efficacité énergétique dans les logements privés ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions individuelles d'attribution des aides sur la base du règlement d'attribution.

Interventions de : M. Philippe CASIN, Mme Christine SINGER, Mme Bérandère THOMAS, Mme Martine NICOLAS, M. Guy CAMBIANICA, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Martine NICOLAS, Mme Françoise GROLET, M. Guy CAMBIANICA.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 5 : M. Philippe CASIN, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérandère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Bérandère THOMAS.

Absents au moment du vote : 4 : M. René DARBOIS, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, Mme Caroline AUDOUY.

DCM N° 15-09-24-15 : Rénovation du complexe de la Patinoire : avenant n° 1 à la convention du 08 juillet 1968 et versement d'une subvention d'équipement :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose :

Par le biais d'un bail à construction en date du 8 juillet 1968, la Ville de Metz a mis à disposition de la SARL « Patinoire Messine » un terrain se situant sur le ban de Longeville-lès-Metz pour y créer et exploiter un ensemble sportif de patinage sur glace. Le terme de ce bail est fixé au 30 juin 2028 et à cette date il est prévu que les ouvrages reviennent en pleine propriété à la Ville.

L'état actuel de la patinoire et de ses installations nécessite une rénovation importante pour que l'équipement retrouve un niveau de sécurité et de fonctionnalité adapté aux normes actuelles et aux attentes des différents publics le fréquentant. Le bâtiment ne répond plus en effet ni aux normes sportives lui permettant d'accueillir des spectacles ou des compétitions de sport sur glace, ni aux normes de fonctionnement de ce type d'équipement, en particulier en ce qui concerne le système de réfrigération, qui est obsolète et non-conforme à la réglementation dans la mesure où il fonctionne avec du gaz dont l'utilisation est aujourd'hui proscrite.

Au cours des dernières années, plusieurs projets de rénovation, associés à la construction de bâtiments commerciaux, ont été proposés à la Ville mais n'ont pas abouti.

Récemment, un nouveau projet initié par la société PATINOIRE MESSINE, entre-temps transformée en SAS (Société par Actions Simplifiée), a vu le jour. Ce projet est porté par un groupement d'entreprises à l'origine du rachat de 75 % des parts de la société PATINOIRE MESSINE.

Le projet des nouveaux opérateurs s'inscrit dans une dynamique devant permettre aux différentes catégories d'usagers de retrouver un équipement rénové et adapté à leurs pratiques. Ces nouveaux actionnaires souhaitent faire de la patinoire de Metz un établissement de référence qui accueillera les dernières technologies en matière de production de glace.

Par ailleurs, les nouveaux opérateurs se sont engagés à formaliser une charte pour développer, en lien avec les associations fréquentant l'équipement, l'accès du plus grand nombre aux sports pratiqués sur glace.

Le projet porte sur la réalisation d'un ensemble de travaux de rénovation et de mise aux normes, pour un montant de 1 050 000 € HT : remplacement du tapis glacier et du système de production de froid, remplacement des rambardes, création de nouveaux vestiaires, habillage des murs extérieurs, réaménagement complet de l'accueil,....

En regard de l'impact bénéfique que pourra avoir la rénovation de la patinoire et sa transformation complète sur les associations, clubs sportifs (hockey sur glace, patinage artistique, ...) et scolaires, mais également pour le rayonnement de la ville de METZ, et considérant que les équipements reviennent à la Ville au terme du bail, il est proposé que le coût de l'aménagement des vestiaires destinés aux scolaires et aux compétitions ainsi que les travaux de bardage extérieur (dans la perspective d'assurer une continuité esthétique avec le complexe sportif Saint Symphorien) soient accompagnés financièrement par la Ville par une subvention d'équipement à hauteur de 300 000 €. Cette subvention sera versée à la société « Patinoire messine » en deux fois, à raison de 150 000 € en 2015, et 150 000 € en 2016.

Il est en outre proposé de proroger de 13 ans le bail initial afin de repousser son terme au 30 juin 2041, et de maintenir le loyer à 2 % des recettes hors taxes, sauf au cours des 5 premières années d'exploitation où il est proposé de fixer une redevance annuelle symbolique à hauteur de 100 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE RAPPORTER** la délibération n° 13-01-04 en date du 30 janvier 2013 dans la mesure où le projet envisagé n'a pas abouti,
- **D'ACTER** la transformation de la SARL PATINOIRE MESSINE en SAS (Société par Actions Simplifiée),
- **DE PROLONGER** la durée initiale du bail à construction du 8 juillet 1968 de 13 années supplémentaires, fixant ainsi sa nouvelle échéance au 30 juin 2041,
- **DE FIXER**, par dérogation au bail initial, pour les années 2015 à 2019 la redevance annuelle dudit bail à, forfaitairement, 100 € TTC,
- **D'ATTRIBUER** à la société PATINOIRE MESSINE, compte-tenu de l'intérêt local des travaux envisagés, une subvention d'équipement de 300 000 € dont le versement interviendra en deux fois, à raison de 150 000 € en 2015 et 150 000 € en 2016, sur présentation des justificatifs de réalisation des travaux correspondants,
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération, à finaliser le projet d'avenant n° 1 au bail à construction à intervenir, à signer ledit avenant ainsi que tout autre document afférant à la présente.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 52 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Béatrice

AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

Absents au moment du vote : 3 : Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, Mme Caroline AUDOUY.

DCM N° 15-09-24-28 : Versement de subventions aux clubs sportifs :

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose :

En complément des subventions accordées au titre du financement des clubs sportifs lors des précédents Conseils Municipaux et après avoir examiné les demandes présentées par différents clubs sportifs, il est proposé au Conseil Municipal, après avis de la Commission des Sports, d'attribuer les subventions dont le détail figure ci-dessous :

1) Subventions de fonctionnement

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, pour un montant total de 13 000 €, les subventions de fonctionnement suivantes :

- Metz Handball 1 500 €
Prise en charge exceptionnelle des frais liés aux déplacements de l'équipe féminine de moins de 18 ans pour aller disputer la phase finale de la Coupe de France remportée le 30 mai 2015 à Vendôme.

- Amicale du Personnel Municipal Metz Football Club 1 500 €
Prise en charge exceptionnelle des frais liés aux déplacements de l'équipe U13 pour aller disputer la finale de la Coupe Nationale à Capbreton les 6 et 7 juin 2015. Vainqueur de la finale régionale, l'équipe messine a représenté la Lorraine sur cette compétition et elle s'est classée 8^{ème} sur 24 face à des équipes souvent issues des centres de formation de clubs professionnels.

- Société de Natation de Metz 10 000 €
Dans le cadre d'un accord passé avec la SNM, la Ville mettait depuis de nombreuses années un éducateur municipal à disposition du club. Les orientations actuelles conduisent à mettre fin à ce dispositif qui présente un certain nombre d'inconvénients notamment pour le développement du projet sportif des clubs. Aussi, à l'instar de ce qui a été fait pour le club d'athlétisme, il est proposé d'inviter la SNM à recruter directement un entraîneur et de lui apporter un soutien financier dans cette démarche.

Le maître-nageur qui était détaché au club a réintégré les piscines sur un poste vacant pour compléter l'effectif nécessaire au fonctionnement des établissements aquatiques.

Il est proposé de verser à la Société de Natation de Metz un montant de 10 000 € pour la période de septembre à décembre 2015.

2) Financement d'une manifestation sportive

Par ailleurs, dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la ville, il est proposé d'attribuer une subvention de 500 € au bénéfice du Club Taekwondo Spirit de Metz pour l'organisation de l'Open International le 24 octobre 2015 au Complexe Sportif Saint Symphorien. Plus de 200 participants âgés de 7 à 16 ans sont attendus pour cette compétition.

3) Subventions d'équipement

Enfin, il est également proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions d'équipement suivantes pour un montant total de 8 702 € :

- Metz Tennis de Table 5 090 €
Pour l'acquisition d'un véhicule 9 places destiné à assurer les déplacements sportifs des jeunes du club, soit une aide d'environ 20 % du coût total de l'investissement (25 445 €).

- Union Lorraine de Plantières 3 477 €
Pour l'acquisition d'un véhicule 9 places destiné à assurer les déplacements sportifs des jeunes du club, soit une aide de 10 % du coût total de l'investissement (34 772 €) et pour répondre à la demande du club.

- Ecole Française d'Echecs de Metz 135 €
Pour le remplacement de 8 échiquiers, soit une aide d'environ 20 % du coût total de l'investissement (672 €).

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour un montant de 22 202 € :

1) Subventions de fonctionnement

- Metz Handball 1 500 €
- Amicale du Personnel Municipal Metz Football Club 1 500 €
- Société de Natation de Metz 10 000 €

2) Financement d'une manifestation sportive

- Club Taekwondo Spirit de Metz 500 €

3) Subventions d'équipement

- Metz Tennis de Table 5 090 €
- Union Lorraine de Plantières 3 477 €
- Ecole Française d'Echecs de Metz 135 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 50 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

Absents au moment du vote : 5 : Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Caroline AUDOUY.

DCM N° 15-09-24-2 : Service d'autopartage : souscription de parts sociales de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif :

M. CAMBIANICA, Rapporteur, expose :

Alors que la Ville de Metz encourage largement les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, que ce soit au travers d'aménagements cyclables et piétons ou en faveur des transports en commun, la société Urbis Park et le Réseau Citiz ont créé en juillet 2014 un nouveau service d'autopartage en Lorraine, dénommé Citiz Lorraine.

Cette Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) a pour objet de gérer et développer un service d'autopartage sur le territoire Lorrain. Elle propose aujourd'hui 13 véhicules répartis entre Metz (7 véhicules), Nancy (5 véhicules) et Vandœuvre (1 véhicule).

L'objectif du service d'autopartage est de permettre à tout un chacun d'utiliser une voiture en fonction de ses besoins, sans avoir à en posséder une, dans une logique multimodale. Il s'agit

plus largement de rationaliser la place de la voiture individuelle en milieu urbain, d'enrichir le système de mobilité urbaine messin (bus, TER, vélo) et de favoriser le transfert modal.

L'autopartage présente ainsi des intérêts multiples :

- sociaux (accès à l'automobile y compris pour les personnes disposant de revenus modestes),
- environnementaux (limitation du nombre d'autos en stationnement et en circulation : une voiture « partagée » remplace potentiellement 8 voitures individuelles),
- économiques (économie de la possession d'une voiture qui serait peu utilisée).

Citiz Lorraine fonctionne sans subvention, sur la base des recettes issues de la location des véhicules. Pour autant, l'augmentation du capital de la SCIC Citiz Lorraine permettrait d'acquérir plus rapidement des véhicules complémentaires afin de développer le réseau.

Par ailleurs, l'entrée de la Ville de Metz au capital de la SCIC offrirait à la collectivité la capacité d'influer sur le développement du service et de garantir sa cohérence avec les autres modes de déplacement (transport en commun, vélo, marche à pied ...).

Les communes de Nancy et Vandoeuvre examinent également les modalités d'entrée dans cette SCIC.

En ce qui concerne Metz, les 7 véhicules actuellement disponibles sont répartis sur 5 stations :

- Parking souterrain République (deux véhicules dont 1 véhicule électrique Peugeot Ion),
- Gare Gambetta (un véhicule),
- Place du Roi Georges (un véhicule),
- Saint-Simplice (un véhicule),
- Chanoine Colin (deux véhicules dont 1 véhicule Peugeot Partner adapté au transport de personnes à mobilité réduite).

Ce service d'autopartage, créé en juillet 2014, fait état de débuts encourageants avec une progression régulière du nombre de particuliers adhérents, dont plusieurs s'étant impliqués dans le développement du service en acquérant une part sociale dans la SCIC. Quant au créneau des professionnels et des administrations, il est appelé à se développer.

Ce service d'autopartage s'inscrit pleinement dans la politique de mobilité de la Ville. Afin d'encourager le développement de ce service, il est proposé que la Ville souscrive des parts sociales de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Citiz Lorraine, à hauteur de 10 parts sociales (nombre minimal), pour un montant total de 5 000 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE SOUTENIR** la démarche engagée par Citiz Lorraine en faveur de l'autopartage ;
- **D'ACCEPTER** l'entrée de la Ville de Metz au capital social de la SCIC Citiz Lorraine par une souscription de 10 parts sociales de 500 euros ;
- **DE DESIGNER :**
 - . M....., titulaire
 - . M....., suppléant

pour représenter la Ville de Metz au sein du collège "Partenaires publics et privés" de la SCIC.

- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes sur le budget de l'exercice 2015.

Interventions de : Mme Christine SINGER, Mme Bérangère THOMAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Marylin MOLINET, M. René DARBOIS, M. le Maire.

M. LE MAIRE PROPOSE DE DESIGNER M. GUY CAMBIANICA COMME TITULAIRE ET M. RENE DARBOIS COMME SUPPLEANT POUR REPRESENTER LA VILLE DE METZ AU SEIN DU COLLEGE "PARTENAIRES PUBLICS ET PRIVES" DE LA SCIC.

Explication de vote demandée par : Mme Bérangère THOMAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 41 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 11 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Agnès MIGAUD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS.

Absents au moment du vote : 3 : Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, Mme Caroline AUDOUY.

DCM N° 15-09-24-3 : Lancement d'une procédure de ZAC dans le cadre du projet de reconversion de la caserne Desvallières : objectifs poursuivis et modalités de concertation :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

La reconversion de la caserne Desvallières présente à la fois un intérêt stratégique pour le quartier de Devant-Lès-Ponts tout en répondant aux enjeux fixés par le SCOTAM, le PLH de l'agglomération et le PLU de la ville de Metz. Les objectifs poursuivis sont ainsi les suivants :

- revitalisation de la démographie,
- dynamisation économique du territoire,
- développement d'un urbanisme durable par une intensification urbaine et la préservation et renforcement de l'armature écologique.

Les grandes orientations du projet de reconversion ont fait l'objet d'un travail d'échange et de concertation avec le comité de quartier. Il en résulte deux grands axes de projet :

- respect de l'identité du quartier avec l'ambition de garder une trace du passé au niveau du patrimoine et le maintien du niveau de qualité du cadre paysager,
- émergence d'une centralité de quartier avec mise en œuvre d'une place partagée au niveau de l'ancienne place d'armes de la caserne.

Afin de poursuivre le projet dans sa phase opérationnelle, il est proposé de mettre en place une procédure de ZAC. La première étape de cette procédure de ZAC, dont l'emprise correspond au périmètre de la caserne (6,1 hectares), est une phase de concertation préalable qui doit être engagée par une délibération du Conseil Municipal.

Un bilan sera fait à l'issue de cette concertation préalablement à la délibération créant la ZAC.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les objectifs poursuivis par le projet de reconversion de la caserne Desvallières.
- **D'APPROUVER** les modalités suivantes de la concertation :
 - la mise à disposition, au service urbanisme de la Ville de Metz et en mairie de quartier de Devant-Lès-Ponts, d'un document présentant le projet ;
 - la mise à disposition, au service urbanisme de la Ville de Metz et en mairie de quartier de Devant-Lès-Ponts, d'un registre d'observations ;
 - la mise en œuvre d'un espace dédié sur le site internet de la Ville de Metz permettant de consulter l'ensemble des documents soumis à concertation avec recueil des observations et commentaires par l'intermédiaire d'une adresse mail dédiée ;
 - la mise en œuvre de panneaux explicatifs au niveau du site ;
 - l'organisation d'une réunion publique dont la date sera communiquée ultérieurement par voies de presse et par affichage.
- **D'ENGAGER** la concertation préalable à la création de cette ZAC.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Richard LIOGER, M. Emmanuel LEBEAU, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Françoise GROLET.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 3 : Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. Sébastien KOENIG a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 4 : Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, Mme Caroline AUDOUY, M. Thierry GOURLOT.

M. le Maire informe qu'en Conférence des Présidents, il a été proposé de traiter les points **DCM N° 15-09-24-4** et **DCM N° 15-09-24-5** ensemble.

DCM N° 15-09-24-4 : ZAC du Sansonnet : approbation du C.R.A.C. 2014, avenant n° 2 au traité de concession et convention financière relative au remboursement du solde de l'acte d'apport :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

La ZAC du Sansonnet a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2006, et sa réalisation a été confiée à la SAREMM par le biais d'une concession d'aménagement signée le 20 décembre 2012.

L'aménagement de la zone se développe par tranches. Une première phase de commercialisation a été engagée pour la construction de quatre lots au sud de la zone, à proximité du parc réalisé en 2012. Les permis de construire de ces opérations représentant 142 logements (dont 30 logements sociaux) ont été délivrés et les premiers travaux de construction ont débuté en juillet 2015 (lot M1). L'équipement du parc a été complété de l'aire de jeux pour enfants livrée en décembre 2014.

En application des dispositions de la convention de concession précitée ainsi que de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, la SAREMM doit soumettre à la collectivité concédante un compte-rendu financier annuel (C.R.A.C.) comportant notamment :

- le bilan financier prévisionnel actualisé de la zone faisant apparaître l'état des réalisations en dépenses et recettes, l'estimation des dépenses et recettes à réaliser,
- le plan de trésorerie de l'opération dans le temps.

Ces documents ainsi que la note de conjoncture joints en annexe sont soumis à l'examen de l'Assemblée délibérante de la collectivité.

Conformément à ce qui précède, la SAREMM présente le CRAC de la ZAC du Sansonnet arrêté à la date du 31 décembre 2014.

Bilan prévisionnel d'opération au 31/12/2014	Bilan global au 31/12/2013 approuvé HT	Bilan des réalisations de l'exercice 2014 TTC*	Bilan total des réalisations TTC*	Bilan global au 31/12/2014 présenté HT
Dépenses	10.841.311	196.463	713.785	10.841.311
Recettes	10.841.311	0	0	10.841.311

* hors acte d'apport signé le 25 février 2015

Le bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2014 est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 10.841.311 € HT et n'a pas connu d'évolution. Le bilan comprend la participation financière à l'équilibre de l'opération de la Ville de Metz, arrêtée au montant de 2.066.139 € à intervenir à compter de 2017 au lieu de 2016, en modification de l'échéancier proposé par avenant n° 1 au traité de concession signé le 31 octobre 2014.

Au 31 décembre 2014, la situation de trésorerie présente pour la période un solde positif de 219.703 € TTC.

Les postes de dépenses et de recettes n'ont subi aucune évolution notable en 2014.

Les dépenses réalisées par le concessionnaire sur l'exercice 2014 concernent essentiellement des travaux d'aménagement de l'aire de jeux dans le parc paysager, et les frais et rémunérations liés à la concession. Les prévisions de dépenses en 2015 comprennent notamment des frais d'acquisition des terrains en remboursement de l'EPF Lorraine, le solde des prestations de fouilles archéologiques (rapports d'étude), une première phase de travaux d'infrastructures devant assurer la desserte des constructions autorisées et des actions de promotion.

Les prévisions de recettes, effectuées suivant le rythme de commercialisation actuel, prévoient en 2015 la cession de droits à construire estimés à 1.224.284 € TTC (soit 4 lots de construction).

La cession à l'AMAPA pour la création d'un EHPAD sur les terrains réservés à cet effet du lot H, devant accueillir 84 chambres en regroupement de deux structures existantes, et la création de 10 lits supplémentaires, s'établit à 500.000 € HT. Compte-tenu de l'intérêt du projet d'EHPAD pour le quartier, la ville de Metz maître d'ouvrage de l'opération, a compensé un abaissement de la charge foncière à hauteur de 760.000 € HT.

Le prix de cession des terrains à vocation d'habitat est proposé maintenu pour les lots de la première tranche affectés à 200 € HT/m² Surface de Plancher (SDP) en marché libre (lots B, M1, N et P), et à 165 € HT/m² SDP pour le logement social ou aidé (lot M2).

Par ailleurs, un avenant n° 2 à la convention de concession est proposé afin d'une part, de fixer le montant forfaitaire de la rémunération du concessionnaire, estimée suivant le bilan global d'opération à 90.000 € annuellement, et ses modalités de prélèvement trimestriel, et d'autre part, modifier l'échéancier de versement de la participation financière d'équilibre de la Ville de Metz à l'opération.

Enfin, il est proposé la signature d'une convention financière fixant l'échéancier de paiement par la SAREMM du solde négatif de l'opération s'élevant à 2.707.296,24 € suivant l'Acte d'Apport signé le 25 février 2015.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2014 de l'opération, équilibré à hauteur de 10.841.311 € HT en dépenses et en recettes suivant état constaté au 20 mai 2015, présenté par la SAREMM au titre du compte-rendu financier annuel (C.R.A.C.) de la ZAC du Sansonnet à Metz,
- **D'APPROUVER** le principe d'une contribution financière à l'abaissement de la charge foncière du projet d'EHPAD réalisé par l'AMAPA dans la ZAC du Sansonnet, à hauteur de 760.000 €,
- **D'APPROUVER** la rémunération du concessionnaire prévue en application de l'article 20.2 du traité de concession, et estimée forfaitairement à 90.000 € annuellement, dans les conditions du projet d'avenant n° 2 au traité de concession tel que joint en annexe,
- **D'APPROUVER** la modification d'échéancier du versement de la participation de la Ville de Metz à l'équilibre de l'opération de la ZAC du Sansonnet arrêté au montant de 2.066.139 € au regard du bilan prévisionnel arrêté au 31 décembre 2014, dans les conditions du projet d'avenant n° 2 au traité de concession tel que joint en annexe,
- **D'APPROUVER** les conditions de paiement par la SAREMM du solde négatif de l'opération s'élevant à 2.707.296,24 €, correspondant au remboursement de ces avances suivant l'Acte d'Apport signé entre les parties le 25 février 2015, dans les conditions du projet de convention financière entre la Ville de Metz et la SAREMM tel que joint en annexe,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à finaliser et signer l'avenant n° 2 au traité de concession fixant le montant forfaitaire de la rémunération du concessionnaire estimée suivant le bilan global d'opération à 90.000 € annuellement, et ses modalités de prélèvement trimestriel d'une part, et modifiant l'échéancier de versement la participation financière d'équilibre de la Ville de Metz à l'opération de la ZAC du Sansonnet, d'autre part, ainsi que tout document s'y rapportant,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à finaliser et la convention financière fixant l'échéancier de paiement par la SAREMM du solde négatif de l'opération s'élevant à 2.707.296,24 € suivant l'Acte d'Apport signé le 25 février 2015, ainsi que tout document s'y rapportant,
- **D'INSCRIRE** les dépenses au budget principal,
- **D'INSCRIRE** les recettes au budget annexe des zones.

DCM N° 15-09-24-5 : Garantie d'emprunt accordée à la SPL SAREMM - ZAC du Sansonnet :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

Par délibération en date du 15 décembre 2011, le Conseil Municipal de Metz a décidé de confier l'aménagement de la ZAC du Sansonnet à la SPL SAREMM par une concession d'aménagement.

Avec ce quartier jardin de 12,2 ha situé entre la cathédrale et le Mont Saint-Quentin, à 10 minutes du centre-ville, la Ville de Metz entend redynamiser l'ensemble du quartier en développant une offre de logements attractive tout en valorisant son caractère naturel.

Le programme de réalisation de la ZAC du Sansonnet comprend :

- 380 logements pour 45 000 m² de SHON environ,
- Une maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes,
- Un parc jardin de 2,24 ha,
- Des jardins familiaux sur 1 ha.

Suite à la conclusion de plusieurs accords et compromis de vente, différentes ventes vont être signées dès 2015 et ainsi permettre la sortie des premières réalisations privées du nouveau quartier du Sansonnet.

Les travaux d'aménagement du quartier ont débuté par la réalisation du parc de 2,2 ha et la livraison de jardins familiaux sur 1 ha. Il convient désormais d'amener les réseaux aux parcelles commercialisées. Cet investissement fait apparaître un besoin de trésorerie de 1.500.000 € sur 30 mois.

La SAREMM a donc sollicité auprès de la Banque Postale la mise en place d'un emprunt pour un montant principal de 1.500.000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée totale : 2 ans et 6 mois
Echéances : trimestrielles
Taux : fixe 1,37 %
Commission d'engagement : 0.10 % soit 1.500 €

Dans ce cadre, la SAREMM sollicite une garantie de prêt de la Ville de Metz à hauteur de 80 % soit 1.200.000 €.

Vu l'intérêt de l'opération et son bilan financier prévisionnel, il est proposé de donner une suite favorable à la demande présentée par la SPL SAREMM.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre de l'emprunt à contracter auprès de la Banque Postale pour un montant de 1.500.000 € par la SAREMM sur une durée de 2 ans et 6 mois ;
- **DE S'ENGAGER** au cas où la SAREMM ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par elle en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et

accessoires, à en effectuer 80 % du paiement en ses lieu et place à la première demande de la Banque Postale par lettre, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement ;

- **DE S'ENGAGER** à créer, en tant que besoin, des ressources suffisantes pour assurer le paiement des sommes dues à la Banque Postale ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à la présente, et en particulier le contrat à intervenir entre la Banque Postale et la SAREMM, la convention financière de garantie entre le Ville de Metz et la SAREMM et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait la mise en œuvre de la garantie.

M. le Maire donne à présent la parole aux différents intervenants.

Interventions de : M. Patrick THIL, Mme Christine SINGER, M. Emmanuel LEBEAU, M. Richard LIOGER, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU, M. Jérémy ALDRIN, Mme Françoise GROLET.

M. le Maire met aux voix les points **DCM N° 15-09-24-4** et **DCM N° 15-09-24-5**.

DCM N° 15-09-24-4 :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 33 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI.

Voix contre : 3 : Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstentions : 10 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Procuration : Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING,

Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 9 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Raphaël PITTI, M. Pierre GANDAR, M. William SCHUMAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Caroline AUDOUY, M. Thierry GOURLOT.

DCM N° 15-09-24-5 :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 42 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 3 : Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 10 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Raphaël PITTI, M. Pierre GANDAR, M. William SCHUMAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Caroline AUDOUY, M. Thierry GOURLOT.

DCM N° 15-09-24-6 : ZAC des Coteaux de la Seille - Approbation du CRAC 2014. Approbation de l'avenant n°02 à la concession d'aménagement et d'une convention financière relative au remboursement de l'acte d'apport :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

Par traité de Concession, en date du 3 avril 2012, la Ville de METZ a confié à la SAREMM l'aménagement de la ZAC des Coteaux de la Seille à Metz.

L'avancement de cette opération à ce jour est le suivant : 200 logements sont livrés et 100 autres sont en cours de réalisation. Les terrains autour des 4 premiers îlots sont viabilisés

et la dernière partie autour des îlots en construction sera parachevée l'année prochaine. Pour cette fin d'année 2015, un permis de construire pour 38 maisons individuelles doit être déposé et en 2016, les constructions se poursuivront avec un nouveau programme de 26 logements.

En application des dispositions du traité précité ainsi que de l'article L-300-5 du Code de l'Urbanisme, la SAREMM doit chaque année fournir un CRAC à la collectivité comportant notamment :

- un bilan prévisionnel actualisé faisant apparaître le budget global actualisé, l'état des réalisations des dépenses et recettes de ce budget, et les dépenses et recettes restant à réaliser,
- le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et recettes restant à réaliser.

Ces documents ainsi que la note de conjoncture sont soumis à l'examen de l'Assemblée délibérante de la collectivité.

Conformément à ce qui précède, la SAREMM présente le CRAC de la ZAC des Coteaux de la Seille arrêté à la date du 31 décembre 2014.

	Bilan global actualisé € HT	Réalisation au 31 décembre 2014 € HT	Reste à réaliser € HT
Dépenses	42.997.301	10.447.862	32.549.439
Recettes	42.997.301	3.801.497	39.195.804

Le bilan financier prévisionnel global de l'opération est équilibré à hauteur de 42.997.301 € HT en dépenses et en recettes. Au 31 décembre 2014, la situation de trésorerie présente pour la période un solde positif de 752.346,00 €.

Les dépenses réalisées par le concessionnaire sur l'exercice 2014 concernaient notamment des travaux d'infrastructures (réseaux, voirie, signalisations), d'espaces verts et les rémunérations correspondantes. Les îlots 8 et 10 sont livrés à ce jour. Les travaux prévus en 2015 sont essentiellement liés à la réalisation d'une voirie entre la rue Célestine Michel et la rue de Tivoli, le parachèvement des espaces publics autour des îlots 9A et 11A ainsi que l'installation de réseaux définitifs.

Les prévisions de recettes pour 2015 correspondent d'une part aux cessions des îlots 9B et 11B pour un montant de 684 720 € HT et d'autre part au reversement d'une subvention perçue par la ville de Metz du Fond d'Aménagement Urbain, revenant à l'aménageur, d'un montant de 181 184 €.

Un avenant N° 2 définissant les modalités de prélèvement de la rémunération est proposé. Actuellement annuelle, elle sera prélevée trimestriellement pour une meilleure gestion de la trésorerie.

Enfin, une convention financière est proposée afin de gérer le remboursement de l'acte d'apport.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le budget actualisé au 31/12/14 se chiffrant à 42.997.301,00 € HT,

- **D'APPROUVER** la convention financière relative à l'acte d'apport et l'avenant N° 2 à la concession,
- **D'APPROUVER** le reversement à la SAREMM de la subvention du Fonds d'Aménagement Urbain ainsi que celle de l'ADEME,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente,
- **D'INSCRIRE** les dépenses au budget principal.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 36 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 3 : Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 16 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Caroline AUDOUY, M. Thierry GOURLOT.

DCM N° 15-09-24-7 : ZAC GPV (Grand Projet de Ville) de Metz-Borny - Approbation du bilan de clôture de la concession d'aménagement confiée à la SAREMM :

Mme GUERMITI, Rapporteur, expose :

Par traité de concession du 7 mai et 13 octobre 2004, la Ville de Metz, a concédé l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du « Grand Projet de Ville » (GPV) de Metz-Borny à la SAREMM.

A cet effet, la SAREMM a :

- Acquis les terrains nécessaires à l'opération ;
- Exécuté les travaux d'équipement de ces terrains ;
- Réalisé les ouvrages et équipements publics de la ZAC ;
- Procédé à la revente aux différents acquéreurs des lots de terrains.

La totalité des ouvrages d'infrastructures a été remise à la Ville de METZ et les diverses formalités prévues à la convention de concession permettent de constater que la Société s'est correctement acquittée de ses obligations.

La convention étant arrivée à son terme le 18 octobre 2014, il convient d'établir le bilan de clôture qui comporte notamment :

- Une note de présentation de l'opération ;
- Le bilan foncier ;
- Le bilan financier établi par la SAREMM et arrêté à la date du 31 mai 2015 ;
- Le projet de protocole de clôture de la concession d'aménagement.

Bilan financier (31 mai 2015) :

	Bilan global actualisé en HT	Bilan global actualisé en TTC
Dépenses	5 910 103 €	6 779 202 €
Recettes	6 858 654 €	7 182 450 €
<i>Dont participations de la Ville de Metz</i>	<i>4 600 000 €</i>	<i>4 600 000 €</i>
Solde excédentaire	948 551 €	948 551 €
Déficit réel de la ZAC		3 651 449 €

La participation réelle de la Ville, à la clôture de la concession d'aménagement, s'élève à 3 651 449 €.

Au vu des éléments ci-dessus et des flux de trésorerie exprimés, la SAREMM versera à la Ville de Metz la somme globale de 1 446 309,55 € correspondant à :

excédent bilan	948 551 €
reversement retenue de garantie société Jean Lefebvre	14,55 €
règlement de l'acquisition de parcelles auprès de la ville de Metz (selon acte n° I/22602 du 19/11/2007)	497 744 €

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACTER** la subrogation de la Ville de METZ dans tous les droits et obligations de la SAREMM au titre de l'opération « GPV de METZ-BORNY »,
- **DE PRENDRE ACTE** du montant du solde excédentaire de l'opération de 948 551 €,
- **D'APPROUVER** les comptes présentés par la SAREMM et lui donner quitus définitif de sa gestion,
- **D'INSCRIRE** cette opération en recettes, dans le budget principal, pour le règlement des acquisitions foncières de la Ville effectuées par la SAREMM pour un montant total de 497 744 €,

- **D'INSCRIRE** cette opération en recettes, dans le budget annexe des zones, pour le versement du solde du budget de la ZAC GPV de Metz-Borny, pour un montant total de 948 565,55 €,
- **D'APPROUVER** le protocole de clôture de concession d'aménagement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le protocole de clôture de concession d'aménagement ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 15 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Jacques TRON, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Caroline AUDOUY, M. Thierry GOURLOT.

DCM N° 15-09-24-8 : Convention de maîtrise foncière opérationnelle EPFL-Ville de Metz - Acquisition de terrains appartenant à l'EPFL sur différents secteurs de la Ville de Metz :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

Depuis le début des années 1980, la Ville de Metz a souhaité constituer des réserves foncières sur différents secteurs de la commune et a sollicité le concours de l'EPFL pour l'acquisition d'emprises dans le cadre de diverses opérations d'aménagement et d'urbanisation programmées notamment sur la « ZAD » de Metz Sud, la ZAC Sébastopol, la zone de Vallières et Magny.

La totalité des terrains acquis par l'EPFL représente une superficie de 35 ha 11 a 27 ca.

La convention de maîtrise foncière opérationnelle ci-jointe clarifie les conditions d'achèvement des portages réalisés par l'EPFL dans ce contexte et organise les modalités de cession correspondantes. La Ville de Metz prend l'engagement de racheter les immeubles acquis à l'issue de leur période de portage respective ou de les faire racheter par un tiers qu'elle proposera.

Les conventions ou modalités antérieures de portage, de rachat et de paiement portant sur ces opérations ou ces parcelles sont remplacées de plein droit par les dispositions issues de la présente convention.

Le périmètre opérationnel concerné porte sur les biens suivants :

- divers – une surface globale de 20 a 07 ca,
- Metz Vallières ZAD – une surface globale de 63 a 97 ca,
- ZAC Sébastopol – une surface globale de 1 ha 14 a 51 ca,
- Metz-Magny –DPU – une surface globale de 6 ha 56 a 25 ca,
- ZAD de Metz Sud – une surface globale de 14 ha 20 a 70 ca,
- zone de Vallières – une surface globale de 12 ha 35 a 77 ca.

L'EPFL propose à la Ville de Metz la cession de ces biens en deux temps, selon le plan et l'échéancier ci-joints, une première partie représentant une surface de 8 ha 54 a 80 ca en 2015 pour un prix de revient global de 1 014 000 € TTC payable en 3 annuités, de 2015 à 2017 et le restant représentant une superficie de 26 ha 56 a 47 ca en 2017 pour un prix de revient de 2 077 000 € TTC payable en 6 annuités, de 2017 à 2022.

Les parcelles devant être rachetées par la Ville de Metz en 2015 sont les suivantes :

BAN DE MAGNY

Section MT n° 138 – 2 100 m²
Section MT n° 140 – 22 073 m²
Section MT n° 144 – 2 456 m²
Section MT n° 155 – 38 996 m²

BAN DE VALLIERES

Section VA n° 477 – 1 770 m²
Section VA n° 478 – 1 769 m²
Section VA n° 1427 – 2 858 m²

BAN DE DEVANT LES PONTS

Section DW n° 37 – 880 m²
Section DW n° 38 – 907 m²

BAN DE BORNAY

Section CI – n° 20 – 220 m²
Section BL n° 16 – 4 553 m²
Section BL n° 17 – 233 m²
Section BL n° 22 – 1 865 m²
Section BL n° 27 – 4 005 m²
Section BL n° 41 – 795 m²

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de maîtrise foncière opérationnelle EPFL-Ville de Metz ci-annexée et d'acquérir les terrains précités pour le prix de revient global de 1 014 000 € TTC, payable en 3 annuités :

- 295 500 € TTC au 31 décembre 2015,
- 387 500 € TTC en 2016,
- 331 000 € TTC en 2017.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le projet de convention de maîtrise foncière opérationnelle EPFL-Ville de Metz ci-joint portant sur les conditions d'achèvement des portages réalisés par l'EPFL depuis les années 1980 et sur l'organisation des modalités de cession correspondantes ;
- **D'ACQUERIR** de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) – rue Robert Blum à PONT-A-MOUSSON les terrains cadastrés sous :

BAN DE MAGNY

Section MT n° 138 – 2 100 m²
Section MT n° 140 – 22 073 m²
Section MT n° 144 – 2 456 m²
Section MT n° 155 – 38 996 m²

BAN DE VALLIERES

Section VA n° 477 – 1 770 m²
Section VA n° 478 – 1 769 m²
Section VA n° 1427 – 2 858 m²

BAN DE DEVANT LES PONTS

Section DW n° 37 – 880 m²
Section DW n° 38 – 907 m²

BAN DE BORNLY

Section CI – n° 20 – 220 m²
Section BL n° 16 – 4 553 m²
Section BL n° 17 – 233 m²
Section BL n° 22 – 1 865 m²
Section BL n° 27 – 4 005 m²
Section BL n° 41 – 795 m²

- **DE REALISER** cette transaction foncière moyennant le prix de revient global de 1 014 000 € TTC, payable en 3 annuités, comme suit :
 - 295 500 € TTC au 31 décembre 2015,
 - 387 500 € TTC en 2016,
 - 331 000 € TTC en 2017 ;
- **DE FINANCER** cette acquisition sur le budget de l'exercice concerné ;
- **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à régler les détails de cette opération immobilière et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 42 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 13 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, M. Yves WENDLING, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Jacques TRON, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Thierry GOURLOT.

DCM N° 15-09-24-9 : Acquisition d'emprises foncières dans le cadre de l'aménagement de la liaison rue René Paquet - route de Lorry sur le ban de Devant-les-Ponts :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

Dans le cadre d'une amélioration de la trame viaire et du réseau de circulation, l'emprise réservée 3-22 a été instituée au niveau du plan local d'urbanisme pour permettre la création d'une liaison entre la route de Lorry et la rue René Paquet.

La réalisation d'une opération d'aménagement menée par la société LOGI-EST dans ce secteur offre à la Ville de Metz l'opportunité de mettre en œuvre cette nouvelle voirie de jonction entre les rues précitées. Ce projet nécessite l'acquisition par la Ville de Metz d'une emprise foncière d'environ 26 a 50 ca appartenant à la société LOGI-EST.

Il est donc proposé d'acheter les terrains nécessaires sur la base de l'accord conclu entre la Ville de Metz et la société LOGI-EST à savoir 25 000 € HT.

Il est à noter que le service France Domaine a évalué ces biens à 7 500 € l'are.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACQUERIR** de la société LOGI-EST – 15, sente à My – METZ une emprise foncière d'environ 26 a 50 ca à distraire des terrains cadastrés sous :
 - BAN DE DEVANT-les-PONTS**
 - Section EK – n° 49 – 4 a 31 ca
 - Section EK – n° 57 – 5 a 87 ca
 - Section EK – n° 107 – 40 a 01 ca
 - Section EK – n° 99 – 19 a 35 ca
- **DE REALISER** cette transaction foncière au prix de 25 000 € HT, sur la base de l'accord conclu entre la Ville de Metz et la société LOGI-EST, montant payable au comptant à la signature de l'acte de vente,
- **DE FINANCER** cette dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné,
- **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ainsi que les frais d'arpentage,
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code général des Impôts,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 16 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, Mme Hanifa GUERMITI, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Jacques TRON, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Thierry GOURLOT.

DCM N° 15-09-24-10 : Avenants à l'acte de vente et à ses pièces annexes entre la Ville de Metz et la Région Lorraine concernant un ensemble immobilier non bâti sis au Pontiffroy :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Par acte de vente en date du 17 novembre 2005, la Région Lorraine a acquis auprès de la Ville de Metz, pour un montant total de 2,7 M€, un ensemble de terrains non bâtis d'une superficie d'environ 1 ha 50 a situés au Pontiffroy, dans le cadre de la construction de locaux administratifs et annexes pour ses propres besoins.

Cette cession était soumise à des charges et conditions particulières, annexées à l'acte de vente, que la Région s'était obligée à exécuter et à accomplir.

L'objectif poursuivi et repris dans l'acte de vente et ses annexes n'ayant pu être réalisé à ce jour, la Région Lorraine a fait part à la Ville de Metz de son souhait de vendre ces terrains afin d'édifier un ensemble immobilier à vocation essentiellement de bureaux et accessoirement de logements et commerces.

Le contexte urbain dans lequel avait été imaginé ce projet a fortement évolué. L'extension de l'hôtel de police prévue à l'époque a été abandonnée depuis et la rue Belle-Isle a été complètement réaménagée dans le cadre du projet Mettis et notamment les accès au site avec la création de la rue Paille Maille.

Les prescriptions établies dans l'acte de vente et le cahier des charges n'ont, pour certaines, plus lieu d'être ou nécessitent d'être réactualisées au regard des changements évoqués.

Par ailleurs, le Plan Local d'Urbanisme fera l'objet d'une procédure spécifique en fonction du projet qui sera présenté.

Il est donc proposé d'établir des avenants à l'acte de vente et au cahier des charges et conditions de vente de cet immeuble.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les projets d'avenants ci-joints à l'acte de vente Ville de Metz-Région Lorraine portant sur un ensemble immobilier sis au Pontiffroy en date du 17 novembre 2005 et au cahier des charges et des conditions particulières de cession de la Ville de Metz à la Région Lorraine de cet immeuble,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à parachever et à signer ces documents, ainsi que tout autre document relatif à cette affaire.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, Mme Françoise GROLET, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Patrick THIL, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 36 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC,

M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 3 : Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstentions : 6 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING.

Procuration : M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 10 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Jacques TRON, Mme Caroline AUDOUY, M. Thierry GOURLOT.

DCM N° 15-09-24-11 : Désaffectation et déclassement de parcelles du domaine public :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

Afin que la SPL SAREMM puisse céder à l'entreprise Demathieu et Bard Immobilier les emprises nécessaires pour la réalisation d'un hôtel et de bureaux tel que prévu dans le cadre du projet de ZAC de l'Amphithéâtre, il est proposé de désaffecter et de déclasser du domaine public un ensemble de parcelles dont la désignation cadastrale actuelle suit :

- Section SM – parcelle n° 7 ;
- Section SM – parcelle n° 57 ;
- Section 31 – parcelle n° 262 ;
- Section SM – parcelle n° 35 ;
- Section SM – parcelle n° 36 ;
- Section SM – parcelle n° 8 ;
- Section 31 – parcelle n° 428 ;
- Section 31 – parcelle n° 429 ;
- Section 31 – parcelle n° 430 ;
- ou toute autre parcelle qui serait issue de la division ou réunion de ces parcelles.

Etant entendu que les parcelles section 31 - n° 428, n° 429 et n° 430 proviennent de la division de la parcelle 31 – n° 264.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE DESAFFECTER** les parcelles cadastrées :
 - Section SM – parcelle n° 7 ;
 - Section SM – parcelle n° 57 ;
 - Section 31 – parcelle n° 262 ;
 - Section SM – parcelle n° 35 ;
 - Section SM – parcelle n° 36 ;
 - Section SM – parcelle n° 8 ;
 - Section 31 – parcelle n° 428 ;
 - Section 31 – parcelle n° 429 ;
 - Section 31 – parcelle n° 430 ;
 - ou toute autre parcelle qui serait issue de la division ou réunion de ces parcelles.
- **DE PRONONCER** le déclassement du domaine public de ces mêmes parcelles,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler tous les détails de cette opération et à signer tout document y afférent, plus particulièrement valider et signer les actes de ventes à intervenir entre la Ville de Metz et la SPL SAREMM sur lesdites parcelles.

AMENDEMENT DEPOSE PAR M. RICHARD LIOGER.

M. le Maire informe que M. Richard LIOGER a déposé un amendement concernant la DCM N° 15-09-24-11.

Lecture par M. Richard LIOGER de la proposition d'amendement distribué aux membres du Conseil Municipal (Annexe 1).

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE SUR LA QUESTION DE SAVOIR S'IL Y A LIEU DE STATUER SUR L'AMENDEMENT.

Intervention de : M. Patrick THIL.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine

NICOLAS, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. René DARBOIS, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 10 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Françoise FERRARO, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jacques TRON, M. Thierry GOURLOT, Mme Caroline AUDOUY.

M. le Maire redonne la parole à M. Richard LIOGER, auteur de l'amendement.

Intervention de : Mme Françoise GROLET.

EXAMEN DU POINT DCM N° 15-09-24-11 MOTION 1 AMENDEE :

Afin que la SPL SAREMM puisse céder à l'entreprise Demathieu et Bard Immobilier les emprises nécessaires pour la réalisation d'un hôtel et de bureaux tel que prévu dans le cadre du projet de ZAC de l'Amphithéâtre, il est proposé de désaffecter et de déclasser du domaine public un ensemble de parcelles dont la désignation cadastrale actuelle suit :

Section SM – parcelle n° 57

Section SM – parcelle n° 36

Section SM – parcelle n° 8

Section 31 – parcelle n° 262

Section 31 – parcelle n° 264

Etant entendu que la parcelle section 31 n° 264 a été divisée en plusieurs parcelles section 31 n° 428, n° 429 et n° 430, la parcelle section 31 n° 429 ayant été rétrocédée à la Ville de Metz, la parcelle section 31 n° 428 ayant été divisée en 2 parcelles, la parcelle section 31 n° 485/87 et la parcelle section 31 n° 486/87.

Par ailleurs, conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 26 janvier 2006 et du 29 mars 2012, ces mêmes parcelles ont été cédées à la SPL SAREMM par la Ville de Metz, aux termes d'un acte en date du 19 octobre 2009 et d'un acte en date du 13 mars 2013.

Or, les parcelles section SM n° 57, section 31 n° 262 et section 31 n° 485/87 ainsi que fractions des parcelles section SM n° 36, section SM n° 8 et section 31 n° 486/87 n'ont pas fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement formels conditionnant leur sortie du domaine public communal. Il est donc nécessaire de procéder à leur déclassement et de refaire les actes de vente des 19 octobre 2009 et 13 mars 2013 afin d'en garantir la légalité et la régularité.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

DE DESAFFECTER les parcelles cadastrées :

- Section SM – parcelle n° 57
- Section SM – parcelle n° 36 - fraction
- Section SM – parcelle n° 8 - fraction
- Section 31 – parcelle n° 262
- Section 31 – parcelle n° 485
- Section 31 – parcelle n° 486 - fraction

Etant entendu que la parcelle section 31 n° 264 a été divisée en plusieurs parcelles section 31 n° 428, n° 429 et n° 430, la parcelle section 31 n° 429 ayant été rétrocédée à la Ville de Metz, la parcelle section 31 n° 428 ayant été divisée en 2 parcelles, la parcelle section 31 n° 485/87 et la parcelle section 31 n° 486/87.

CONSTATE la désaffectation des parcelles et fractions de parcelles susvisées.

DECIDE de leur déclassement du domaine public.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à régler tous les détails de cette opération et à signer tout document y afférent.

Lecture par M. le Maire de la motion 1 amendée.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE DU POINT DCM N° 15-09-24-11 MOTION 1 AMENDEE : Adopté à la majorité.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Voix pour : 42 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 3 : Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstentions : 2 : M. René DARBOIS, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN.

Procuration : Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 8 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jacques TRON, M. Thierry GOURLOT.

EXAMEN DU POINT DCM N° 15-09-24-11 MOTION 2 AMENDEE :

Afin que la SPL SAREMM puisse céder à l'entreprise Demathieu et Bard Immobilier les emprises nécessaires pour la réalisation d'un hôtel et de bureaux tel que prévu dans le cadre du projet de ZAC de l'Amphithéâtre, il est proposé de désaffecter et de déclasser du domaine public un ensemble de parcelles dont la désignation cadastrale actuelle suit :

Section SM – parcelle n° 57

Section SM – parcelle n° 36

Section SM – parcelle n° 8

Section 31 – parcelle n° 262

Section 31 – parcelle n° 264

Etant entendu que la parcelle section 31 n° 264 a été divisée en plusieurs parcelles section 31 n° 428, n° 429 et n° 430, la parcelle section 31 n° 429 ayant été rétrocédée à la Ville de Metz, la parcelle section 31 n° 428 ayant été divisée en 2 parcelles, la parcelle section 31 n° 485/87 et la parcelle section 31 n° 486/87.

Par ailleurs, conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 26 janvier 2006 et du 29 mars 2012, ces mêmes parcelles ont été cédées à la SPL SAREMM par la Ville de Metz, aux termes d'un acte en date du 19 octobre 2009 et d'un acte en date du 13 mars 2013.

Or, les parcelles section SM n° 57, section 31 n° 262 et section 31 n° 485/87 ainsi que fractions des parcelles section SM n° 36, section SM n° 8 et section 31 n° 486/87 n'ont pas fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement formels conditionnant leur sortie du domaine public communal. Il est donc nécessaire de procéder à leur déclassement et de refaire les actes de vente des 19 octobre 2009 et 13 mars 2013 afin d'en garantir la légalité et la régularité.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régulariser la cession des parcelles section SM n° 57, section 31 n° 262 et section 31 n° 485/87 ainsi que fractions des parcelles section SM n° 36, section SM n° 8 et section 31 n° 486/87 telle qu'opérée par actes de vente des 19 octobre 2009 et 13 mars 2013, conformément aux délibérations du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2006 et du 29 mars 2012.
- **D'AUTORISER** à cet effet Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes refaits, portant réitération, à conditions identiques, des conventions initiales intervenues entre la Ville de Metz et la SAREMM, ainsi que tout acte ou document connexes à cette affaire.

Lecture par M. le Maire de la motion 2 amendée.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE DU POINT DCM N° 15-09-24-11 MOTION 2 AMENDEE : Adopté à la majorité.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 3 : M. René DARBOIS, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Philippe CASIN.

Procuration : Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 8 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jacques TRON, M. Thierry GOURLOT.

DCM N° 15-09-24-12 : Désaffectation, déclassement du domaine public communal et cession d'une emprise foncière située rue des Marronniers à Metz-Vallières :

M. LIOGER, Rapporteur, expose :

La société LOGI-EST souhaite acquérir une emprise foncière d'environ 62 m² dans le cadre de la réhabilitation du hall d'entrée de la résidence située 21 rue des Marronniers dont elle est propriétaire. Les travaux consisteront en l'aménagement d'un portique derrière lequel s'adosseront deux batteries de boîtes aux lettres.

Il est donc proposé de désaffecter et de déclasser cette emprise relevant du domaine public communal préalablement à sa cession à la société LOGI-EST au prix de l'euro symbolique.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE DESAFFECTER et DE DECLASSER** une emprise communale d'environ 62 m² appartenant au domaine public de la Ville de Metz et située 21, rue des Marronniers à Vallières ;
- **DE CEDER** à la société LOGI EST - 15, Sente à My – METZ cette emprise d'environ 62 m² à distraire de la parcelle communale cadastrée sous :

BAN de VALLIERES :

Section VK n° 30 – 67 a 66 ca

- **DE REALISER** cette cession foncière moyennant le prix d'UN euro symbolique ;
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'acte et honoraires de notaire, les frais liés aux travaux d'arpentage étant supportés par la Ville de Metz ;
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHO, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 11 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jacques TRON, M. Thierry GOURLOT.

DCM N° 15-09-24-13 : Désaffectation de l'immeuble 19 rue du Cambout à Metz :

Mme BORI, Rapporteur, expose :

L'immeuble municipal situé 19, rue du Cambout, occupé par le Centre Départemental de Documentation Pédagogique de la Moselle, est actuellement vacant suite au déménagement le 3 juillet 2015 de cet établissement vers l'école supérieure du professorat de l'éducation nationale à Montigny-les-Metz.

Il est proposé de désaffecter du patrimoine scolaire cet immeuble afin de pouvoir le proposer à la vente.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE de désaffecter l'immeuble 19 rue du Cambout à Metz.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 3 : Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Bernard HEULLUY a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 9 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jacques TRON, M. Thierry GOURLOT.

DCM N° 15-09-24-14 : Modalités d'organisation de TCRM-BLIDA - création d'une association chargée de l'animation du site :

M. SCHUMAN, Rapporteur, expose :

TCRM-BLIDA est une plateforme collaborative de 27 000 m² destinée aux créateurs et aux innovateurs de tous horizons. A travers un dispositif évolutif et modulaire, elle permet de semer, développer et accompagner les idées, offrant la possibilité à chacun de concevoir et de faire aboutir ses initiatives, en favorisant la rencontre, la synergie ainsi que l'échange des savoirs et des compétences.

TCRM-BLIDA repose aujourd'hui sur deux typologies d'activités complémentaires, les industries créatives et l'économie numérique, avec une ambition commune de développement économique au service de l'identité du territoire et donc de son attractivité.

Sur le plan culturel, ce lieu de création et de production artistique est avant tout destiné à répondre à un besoin exprimé par les acteurs culturels de la métropole, pour pouvoir créer leurs œuvres et **structurer leurs projets culturels et démarches administratives**. Ce lieu **accompagne et favorise les pratiques artistiques** des acteurs **professionnels et amateurs**. Ce format d'équipement permet à la fois d'apporter un soutien administratif, logistique et la mise en réseaux des acteurs et des structures culturelles. **TCRM-BLIDA** s'inscrit dans le soutien aux industries et entreprises créatives.

Sur le plan numérique, TCRM-BLIDA est le bâtiment totem de Metz dans le cadre du projet LORnTECH, pour lequel le Sillon Lorrain a obtenu le label Métropole French Tech. Il répond au cahier des charges du label, notamment sur les points suivants :

- Réceptacle principal de l'animation et des programmes de stimulation et d'accélération inscrits dans le dossier LORnTECH,
- Hébergement d'entreprises innovantes (startups) et d'équipes de recherche publique,
- Offre d'infrastructures (fibre optique) et de services aux entreprises : espace de co-working, ressources technologiques, fablab, etc,
- Lieu d'expérimentation numérique sur les usages,
- Vitrine de l'écosystème régional (showroom, événements, etc.), à destination d'une part des acteurs numériques nationaux et internationaux et d'autre part aux citoyens du territoire.

En complément de ces deux activités, un pôle média est en cours de définition, avec des acteurs majeurs de l'audiovisuel (Mirabelle TV, Direct FM) ou de la presse (La Semaine, Tout-Metz). Des aménagements seront menés sur le site afin de créer un nouvel espace d'environ 15.000 m² adapté aux activités des médias.

Ces trois pôles fourniront une mixité entrepreneuriale de nature à doter Metz et son territoire d'un outil d'innovation, de développement économique et de rayonnement national, en miroir du Technopole, premier espace technopolitain par la concentration d'activités de recherche, d'innovation et de production, et du centre Pompidou Metz, « phare » de la diffusion culturelle contemporaine et vecteur d'image dans toute l'Europe.

Afin de répondre aux enjeux du projet et d'assurer la pérennité, il est proposé une organisation du site TCRM-BLIDA impliquant deux structures :

- la SEM Metz Technopole comme porteur patrimonial et exploitant technique,
- une association ad hoc (à créer) pour assurer la gouvernance du lieu et le portage des projets de développement qui s'y dérouleront.

La SEM Metz Technopole a une mission d'intérêt général : favoriser l'implantation des entreprises sur le territoire et contribuer à sa dynamique et son attractivité. Elle est un acteur incontournable du développement économique, un outil aux services des collectivités territoriales, mais aussi des entreprises depuis le porteur de projets jusqu'à l'investisseur.

Cette nouvelle dimension de Metz Technopôle-TCRM-BLIDA devrait permettre une gestion du lieu et du projet définis à la hauteur des enjeux et du modèle économique qui s'y est installé avec une vision de fort développement, permettant la lisibilité du projet de manière immédiatement identifiable.

Pour ce faire, il faudra prochainement modifier l'objet social de la SEM, son périmètre, son actionnariat et intégrer la dimension originale du projet TCRM-BLIDA, en totale complémentarité avec les offres actuelles de la SEM. Une augmentation de capital de 2 M € est nécessaire et implique la Ville de Metz (500 000 €), Metz Métropole (500 000 €) et des partenaires privés : la Caisse des Dépôts et Consignations (sollicitée à hauteur de 500 k €) et des partenaires bancaires (à hauteur de 500 k €).

Ce capital constitué, le business plan établi reposerait sur :

- La réalisation d'un crédit immobilier pour l'achat du site à Metz Métropole pour la somme de 3 M €,
- La réalisation de travaux d'aménagement et d'agencements pour la somme de 2 M € financés par l'augmentation de capital.

La SEM Metz technopole a défini une offre commerciale liée à l'hébergement des structures en fonction de leur nature et leur localisation sur le site, qui assure l'équilibre du plan d'affaires dès la deuxième année.

Les décisions relatives à la SEM Metz Technopôle pour permettre la mise en œuvre du processus précité seront soumises au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

En complémentarité avec la gestion immobilière du site, la gestion opérationnelle et la gouvernance de celui-ci seront assurées par une association, créée par la Ville de Metz, Metz Métropole, avec le soutien du Conseil Régional de Lorraine, via un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens portant sur trois volets :

- La gouvernance et l'animation du pôle créatif,
- La gouvernance et l'animation du pôle numérique,
- La valorisation globale du site.

Ce contrat portera sur des missions récurrentes et spécifiques, qui préciseront le champ d'action statutaire de l'association, notamment sur son implication dans le développement et l'aménagement numériques du territoire, dans la politique culturelle du territoire et sa contribution au développement économique.

L'association, dont les projets de statuts sont joints en annexe, comprendra trois types de membres :

- Les collectivités publiques,
- Les grands partenaires privés du site (ceux participant à l'augmentation de capital de la SEM ou contribuant au fonctionnement de l'association),
- Les résidents du site, qui pourraient adhérer en tant que personnalité morale ou à titre individuel.

Le budget de l'association, en année 1, serait de 880.000 euros. Les loyers versés à la SEM correspondent aux espaces occupés par les structures non économiquement viables à ce jour, aux espaces communs et à l'Auditorium. Les recettes prévisionnelles sont de deux natures :

- Loyers à un niveau permettant de maintenir constant le loyer d'équilibre (delta entre loyer payé à la SEM et loyers payés par les résidents) à un niveau de l'ordre de 333 k €,
- Soutien des acteurs privés pour le fonctionnement base 0.

Si les recettes sont en dessous du prévisionnel, l'association réduit son budget de fonctionnement. Si les recettes sont au-dessus du prévisionnel, c'est le Conseil d'Administration de l'association qui statue sur l'utilisation des fonds : baisse des subventions publiques ou développement d'activités.

La relation entre la SEM et l'association sera double : un contrat de location entre la SEM et l'association sera établi pour les espaces communs et les espaces occupés par des structures « non économiques », et les financeurs du site (actionnaires SEM) ont vocation à être présents au Conseil d'Administration de l'association.

Dès lors que la Ville de Metz et Metz Métropole auront acté les projets de statuts de l'association et désigné leurs représentants, de même que les autres acteurs membres sollicités, pourra s'engager la procédure de création de l'association ; celle-ci pourra alors procéder à la désignation de ses instances dirigeantes et s'organiser sur les plans statutaire et opérationnel au cours du dernier trimestre 2015.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE d'approuver les statuts de l'Association TCRM-BLIDA, dont le projet est joint en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les finaliser et les signer.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document relatif à la création de l'Association TCRM-BLIDA, à sa mise en œuvre et à son fonctionnement.

DESIGNE, en application des statuts de l'Association, les 6 délégués suivants (représentants du Conseil Municipal), membres de l'Assemblée Générale de TCRM-BLIDA :

- M.....
- M.....
- M.....
- M.....
- M.....
- M.....

M. LE MAIRE PROPOSE DE DESIGNER :

- **M. DOMINIQUE GROS,**
- **M. WILLIAM SCHUMAN,**
- **M. HACENE LEKADIR,**
- **MME MARGAUD ANTOINE-FABRY,**
- **MME AURELIE FILIPPETTI,**
- **MME NATHALIE COLIN-OESTERLE,**

POUR REPRESENTER LA VILLE DE METZ A L'ASSEMBLEE GENERALE DE TCRM-BLIDA.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, Mme Françoise GROLET, M. Emmanuel LEBEAU, M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Hacène LEKADIR, Mme Danielle BORI, M. Bernard HEULLUY, M. Thierry JEAN, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET, M. Emmanuel LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 3 : M. Emmanuel LEBEAU, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 6 : Mme Isabelle KAUCIC, M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

DCM N° 15-09-24-16 : Création d'un concours chorégraphique international en danses urbaines à Metz :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz est engagée dans le soutien et l'accompagnement des projets culturels dans l'ensemble des domaines de la création artistique. Cette démarche se manifeste notamment dans le champ des cultures urbaines, avec l'action de nombreuses associations locales qui portent des projets avec un intérêt à la fois pour le public local mais aussi avec une dimension internationale.

En collaboration avec le réseau des acteurs messins, la compagnie Wanted Posse propose d'organiser à Metz un concours chorégraphique international en danses urbaines qui se déroulera d'octobre prochain au mois de juin 2016. Par ce projet, agrémenté de l'expérience et de la notoriété de ses danseurs (Junior, gagnant de l'émission télévisée « Incroyable talent » ou Yaman Okur, danseur de la chanteuse Madonna), la compagnie vise un large public de danseurs amateurs et professionnels.

Cette compagnie s'attache à promouvoir depuis 20 ans la danse hip hop en France et ailleurs en développant des créations chorégraphiques et des stages de sensibilisation. Reconnue dans le domaine de la danse, elle mène régulièrement des tournées internationales avec ses spectacles.

Les objectifs du concours sont les suivants :

- créer une passerelle entre le show-performance et la création artistique en valorisant le travail d'écriture chorégraphique ;
- favoriser l'accès à l'art et à la culture aux jeunes en les impliquant dans une démarche de projet. Pour mener à bien le concours, l'association a développé de multiples partenariats avec les associations de quartier, les MJC et les écoles de la région messine, en cherchant à créer une dynamique et une cohésion de groupe.

Ce concours se déclinera en deux étapes :

- un concours amateur, ouvert aux groupes du territoire messin et alentours, fixé en janvier 2016 à la BAM (lieu à confirmer) ;
- un concours professionnel, ouvert aux six meilleures équipes internationales en danse hip hop et aux deux équipes finalistes du concours amateur, prévu en juin 2016 à l'Arsenal dans le cadre de la East Block Party (à confirmer).

Sur un budget prévisionnel de 83 235 euros, les partenaires publics sollicités sont la DRAC Lorraine à hauteur de 5 000 euros, le Conseil Régional de Lorraine et le Conseil Départemental de la Moselle à hauteur de 15 000 € chacun.

Compte tenu de l'intérêt public majeur que revêt ce projet et du gain d'image et d'attractivité qu'il apporte pour la Ville de Metz, il est proposé d'apporter une subvention à l'association Wanted Posse d'un montant de 16 000 euros au titre de l'aide au projet dont 8 000 euros au titre de l'action culturelle et 8 000 euros au titre de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie étudiante.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention à l'association Wanted Posse, pour 2015, d'un montant de 16 000 euros, au titre de l'aide à l'organisation d'un concours chorégraphique international en danses urbaines à Metz prévu sur la saison 2015/2016,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire, notamment la convention d'objectifs et de moyens et ses avenants éventuels avec l'association bénéficiaire.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. Patrick THIL, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa

GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Bérangère THOMAS a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 12 : Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, M. Thierry JEAN, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, M. Jérémy ALDRIN, M. Richard LIOGER, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

DCM N° 15-09-24-17 : Résidences d'artistes dans les écoles - Saison 2015/2016 :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz est fortement engagée dans le soutien et le développement de l'éducation artistique et culturelle notamment par la signature du contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) le 6 février 2014. Elle a développé depuis 2010 un dispositif de résidences artistiques en établissements scolaires du premier degré et dans certains foyers pour personnes âgées sur l'ensemble de son territoire, et ceci en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, le CCAS, le réseau des Bibliothèques et Médiathèques, plusieurs institutions culturelles messines et, depuis 2014, la DRAC Lorraine.

Le principe clef consiste à permettre à des artistes de mener une création, de soulever une problématique de recherche tout en impliquant des jeunes citoyens et habitants de quartier par le biais de l'expérimentation et de l'échange. L'objectif est de travailler à l'éveil culturel dès le plus jeune âge, permettant ainsi aux enfants de découvrir une discipline artistique tout en étant véritablement acteur dans le processus de création artistique.

Au cours de la saison 2014/2015, 8 équipes artistiques sont intervenues sur une période d'un semestre, dans 10 écoles de 6 quartiers différents. Elles ont réussi à associer au total plus de 250 élèves, de la moyenne section au CM2, dans leur démarche de création unique, que ce soit dans le domaine de la musique contemporaine, la danse, le théâtre ou les arts plastiques et visuels.

Pour cette 6^{ème} édition, la Ville de Metz a souhaité élargir le dispositif et le nombre de projets artistiques afin de cibler davantage de jeunes apprenants du 1^{er} degré, accorder plus d'ampleur

aux principaux acteurs culturels messins et favoriser l'expression d'autres champs artistiques d'importance tels que les médias et le numérique, le chant choral ou encore la sensibilisation au patrimoine.

Dans ce cadre, suite à un appel à projets de résidences lancé en mai dernier, 30 dossiers de candidatures ont été réceptionnés, sur lesquels 17 projets ont été retenus pour leur pertinence et leur originalité, dont ceux de 12 nouveaux résidents qui participeront pour la première année au dispositif. L'appel à projets a été imaginé autour de résidences de longue durée de 6 mois (12 projets) et de courte durée de 1 à 3 mois (5 projets).

Par ailleurs, la Ville a souhaité encourager les institutions culturelles messines telles que l'Orchestre national de Lorraine, la BAM ainsi que le site TCRM-Blida, à rejoindre ce dispositif en encadrant une résidence au sein d'un établissement du 1^{er} degré d'un quartier voisin, en lien avec leur champ artistique de prédilection.

Avec la participation de ces trois institutions, c'est donc au total 20 résidences qui seront ainsi déployées sur toute la ville pour l'édition 2015/2016. Il est à noter que l'ensemble de ces résidences touchera environ 550 enfants rattachés aux classes pilotes de façon directe par les actions 2015/2016, auxquels s'ajouteront les élèves des classes périphériques qui pourront bénéficier dans une certaine mesure des actions conduites au sein de leur école.

Une charte générale précisant les enjeux et les modalités du dispositif sera signée entre les partenaires de chacune des résidences (DSDEN, école, Ville de Metz et association).

Afin de permettre la mise en œuvre de ces projets, il est proposé de verser des subventions aux 17 associations culturelles concernées pour un montant total de 132 500 euros, dont la répartition est détaillée dans la motion ci-dessous.

Pour rappel, la ville a obtenu une aide de la DRAC à hauteur de 20 000 euros en 2014 dans le cadre des résidences pilotées par le service action culturelle et des actions éducatives développées sur le site TRCM-Blida (Summer Camp). Une nouvelle aide est en cours de sollicitation pour l'édition 2015/2016.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 132 500 euros aux associations culturelles suivantes :

Dispositif Résidences d'artistes dans les écoles en 2015/2016 :

12 résidences de longue durée (6 mois)

- Compagnie des 4 Coins (théâtre)	10 000 €
- Compagnie La Mandarine Blanche (théâtre)	10 000 €
- Compagnie Le Tourbillon (théâtre, conte)	10 000 €
- Compagnie Pardès Rimonim (théâtre)	10 000 €
- Compagnie La Brèche (danse)	10 000 €
- Compagnie Mirage (danse)	10 000 €
- Nunatak (danse, art des jardins)	10 000 €
- Faux Mouvement (arts visuels)	10 000 €
- My Art (arts visuels)	10 000 €
- Desaxion(s) (médias, numérique)	10 000 €

- | | |
|--|---------|
| - Assolatelier (arts visuels, spectacle vivant) | 7 000 € |
| - Maîtrise de la Cathédrale (chant choral, patrimoine) | 3 000 € |
| <u>5 résidences de courte durée (1 à 3 mois)</u> | |
| - Blah Blah Blah Compagnie (arts visuels, bande dessinée – 3 mois) | 5 500 € |
| - Le Concert Lorrain (musique baroque – 2 mois) | 5 200 € |
| - Ample Man Danse (danse – 1 mois) | 4 300 € |
| - Teatron (théâtre – 3 mois) | 4 000 € |
| - Octave Cowbell (arts visuels – 3 mois) | 3 500 € |
- **D’AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment toute convention d’objectifs et de moyens et avenant éventuel avec les associations bénéficiaires ainsi que les lettres de notification portant rappel de l’objet de la subvention, de ses conditions d’utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d’en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d’exercice des actions subventionnées.
 - **D’AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.
Les crédits sont disponibles au budget de l’exercice en cours.

Interventions de : Mme Christine SINGER, Mme Bérangère THOMAS.

Explication de vote demandée par : M. Patrick THIL.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 38 : M. Dominique GROS, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procuration : Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 13 : Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, M. Thierry JEAN, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, M. Yves

WENDLING, M. Jérémy ALDRIN, M. Richard LIOGER, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-09-24-18 : Soutien à divers projets culturels - complément de programmation :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz est attentive à soutenir les artistes de la scène locale afin de les accompagner dans leurs activités de création et de diffusion dans divers domaines comme le théâtre, la musique, les arts visuels.

- Dans ce cadre, la compagnie messine **Pardès Rimonim** sollicite l'aide de la Ville de Metz pour sa première pièce destinée au jeune public et intitulée *Mystère* autour du théâtre d'objets, d'ombres et de la marionnette.

Sur un budget prévisionnel de 57 310 euros, les partenaires publics sont la DRAC Lorraine pour 15 000 euros et le Conseil Départemental de la Moselle pour 7 310 euros. Des coproducteurs ont également confirmé leur soutien (Théâtre Ici et Là de Mancieulles, La Passerelle de Rixheim).

Pour cette action, il est proposé d'apporter une subvention à la compagnie Pardès Rimonim d'un montant de 8 000 euros au titre de l'aide au projet.

- Par ailleurs, l'association messine **Hörspiel** reprend la création de la pièce jeune public *Shadoz* initiée en 2013 et alliant musique électronique, danse, effets spéciaux, jeux d'ombres et de lumières. Accueillie pour des temps de répétitions au printemps 2015 à TCRM-Blida et au Centre-Pompidou Metz dont deux étaient ouvertes au public, trois représentations sont prévues à la BAM les 19 et 20 janvier 2016.

Sur un budget prévisionnel de 19 140 euros, le Conseil Départemental de la Moselle a été sollicité à hauteur de 4 400 euros.

Il est proposé d'apporter une subvention à l'association Hörspiel d'un montant de 1 000 euros au titre de l'aide au projet.

- Dans le champ des arts visuels, l'association **Module Ranch** propose l'édition d'un catalogue célébrant les 5 ans de la Galerie TouTou Chic et dont la sortie officielle est prévue le 16 janvier 2016 à l'occasion d'une soirée événement aux Trinitaires.

Sur un budget prévisionnel de 5 000 euros, les partenaires publics sollicités sont la DRAC Lorraine et le Conseil Régional de Lorraine à hauteur de 2 000 euros chacun.

Il est proposé d'apporter une subvention à l'association Module Ranch d'un montant de 500 euros au titre de l'aide au projet.

Le montant total des subventions ainsi proposées au titre de l'aide au projet s'élève à 9 500 euros.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions au titre de l'aide au projet pour l'exercice 2015 correspondant à un montant total de 9 500 euros aux associations culturelles suivantes :
 - Compagnie Pardès Rimonim (aide à la création de la pièce jeune public *Mystère*) 8 000 €
 - Hörspiel (aide à la recreation / diffusion de la pièce jeune public *Shadoz*) 1 000 €
 - Module Ranch (catalogue des 5 ans de la galerie TouTou Chic) 500 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire, notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : Mme Bérange THOMAS.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 34 : M. Dominique GROS, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérange THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procuration : Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Bérange THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 17 : Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, M. Thierry JEAN, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN, M. Richard LIOGER, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-09-24-19 : Convention de partenariat d'éveil à l'Art et à la Culture au profit des enfants de 0 à 10 ans entre la Ville de Metz / ludothèque de l'Amphithéâtre et le Centre Pompidou Metz :

Mme SAGRAFENA, Rapporteur, expose :

La Ludothèque de l'Amphithéâtre, ou Lieu d'Eveil Artistique et Culturel (LEAC), est un établissement municipal qui développe un projet socio-culturel où se mêlent en un lieu unique, accueil bienveillant de la communauté éducative de l'enfant, jeu, plaisir, découvertes, convivialité, transmission culturelle, sensibilisation à l'art.

Ouvert aux enfants de 0 à 10 ans (de la crèche au primaire), en famille ou en groupe, le LEAC propose aux adhérents du PASS EVEIL de la Ville de Metz des animations ainsi qu'un accès libre pour jouer et s'éveiller à l'art et à la culture. Il a pour intention de soutenir les échanges intergénérationnels par l'accompagnement du jeu et de la créativité dans une perspective de mixité des publics.

Idéalement situé dans le quartier de l'Amphithéâtre, le LEAC a ouvert ses portes le 2 juillet 2014 et a rencontré d'emblée un franc succès, tant auprès des usagers habituels des lieux de premiers loisirs municipaux qu'auprès de nouveaux adhérents, enregistrant 308 nouvelles adhésions au cours du 2^{ème} semestre 2014. Sur cette même période, on comptabilise le passage de 12 700 personnes dont 6 600 enfants, soit plus de 55 enfants par jour d'ouverture.

Fort de ce succès, le LEAC souhaite à présent pouvoir mettre en commun son savoir-faire avec celui des équipes du Centre Pompidou Metz, afin de développer la diversité et la qualité de l'offre d'activités artistiques et culturelles au profit des jeunes publics, tant au sein du Centre Pompidou Metz que dans les locaux du LEAC lui-même.

Ainsi, la co-construction d'actions adaptées aux enfants de 0 à 10 ans, en famille ou en groupe, telles que visites guidées sur des thèmes artistiques, conférences et/ou ateliers sur les professions liées au monde de l'art, spectacles, mise à disposition de documents et de supports pédagogiques, doit permettre de favoriser, sur un mode ludique, l'accès de ce jeune public à l'art et à la culture.

Dans ce cadre, et afin de mettre en œuvre ce projet commun, il est proposé de conclure la convention figurant en annexe, qui régit les modalités de ce partenariat.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la conclusion, avec le Centre Pompidou Metz, d'une convention de partenariat relative à l'éveil à l'art et à la culture des enfants de 0 à 10 ans fréquentant les lieux de premiers loisirs municipaux dans le cadre du PASS EVEIL,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-après annexée, ses avenants éventuels, ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Intervention de : Mme Bérange THOMAS.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 38 : M. Dominique GROS, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa

GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 17 : Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, M. Thierry JEAN, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Martine NICOLAS, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN, M. Richard LIOGER, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-09-24-20 : Adhésion à l'Association Moselle Arts Vivants :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

L'Association Moselle Arts Vivants est née en 2009, succédant ainsi à l'Association de Danse et d'Activité Musicale, afin de développer sur le département de la Moselle, en qualité d'opérateur culturel, une programmation riche et diversifiée en partenariat avec d'autres acteurs telles que les collectivités territoriales.

Ainsi, divers festivals et opérations culturelles ponctuelles, toujours plus nombreux, ont été organisés et mis en place sur le territoire de la Ville de Metz, depuis plusieurs années. Ces collaborations ont amené l'Association Moselle Arts Vivants à proposer à la Ville de Metz d'adhérer à sa structure.

Compte tenu de l'intérêt de la Ville de Metz de développer ses activités culturelles dans un contexte d'échange et d'ouverture, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'association Moselle Arts Vivants et de lui verser la cotisation annuelle correspondante, fixée à 200 € pour l'année 2015.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les statuts de l'association Moselle Arts Vivants et d'adhérer à cette association à compter du 1^{er} octobre 2015 ;

- **D'APPROUVER** le versement de la cotisation annuelle correspondante, laquelle est fixée pour l'année 2015 à 200 € ;
- **DE DESIGNER** M..... (titulaire) et M..... (suppléant) pour représenter la Ville au sein de cette association ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

M. LE MAIRE PROPOSE DE DESIGNER M. HACENE LEKADIR COMME TITULAIRE ET MME MARGAUD ANTOINE-FABRY COMME SUPPLEANTE POUR REPRESENTER LA VILLE DE METZ AU SEIN DE L'ASSOCIATION MOSELLE ARTS VIVANTS.

Intervention de : Mme Bérangère THOMAS.

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : **36** : M. Dominique GROS, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Christine SINGER.

Voix contre : **0** :

Abstentions : **4** : M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procuration : Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Thierry GOURLLOT a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : **15** : Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Belkhir BELHADDAD, M. Thierry JEAN, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MOREL, Mme Martine NICOLAS, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN, M. Richard LIOGER, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-09-24-21 : Participation au projet Agoraé, épicerie solidaire/lieu de vie de Fédélor :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose :

Depuis 2008, la Ville de Metz s'est attachée à développer des actions auprès de la population étudiante avec l'ambition de « mettre les étudiants au cœur de la ville », afin que ceux-ci contribuent à dynamiser notre territoire. Cette participation à la vie de la cité doit également pouvoir se traduire au travers d'un engagement social des associations étudiantes en direction de leurs pairs.

A ce titre, la Ville de Metz a engagé avec l'association Fédélor (Fédération des étudiants de Lorraine) un travail de réflexion autour du mieux-vivre et du mieux-manger pour les étudiants en difficultés sociales.

Fédélor, forte de son expérience sur le territoire nancéien, où une Agoraé fonctionne depuis avril 2013, propose d'ouvrir une Agoraé sur le campus Bridoux en octobre 2015 en lien avec l'Université de Lorraine et le CROUS.

Les Agoraé, imaginées par la FAGE (Fédération des Associations Générales Etudiantes), sont des épiceries solidaires présentes sur les campus universitaires qui permettent aux étudiants en difficulté financière d'accéder à une alimentation saine et équilibrée, mais aussi à des produits de la vie courante, à moindre coût, tout en créant un lieu de rencontre, d'information et d'échange, des espaces d'engagement citoyen ouverts à tous.

L'épicerie permet aux étudiants, sur critères sociaux, d'acquérir des produits variés et équilibrés à 20 % du prix usuel. Le bénéficiaire de l'Agoraé peut être issu de deux parcours différents :

- l'étudiant est dirigé par un travailleur social du CROUS, de l'Université de Lorraine ou des Centres Médico-sociaux du territoire qui estime que ce dernier entre dans les critères définis pour recevoir l'aide alimentaire de l'épicerie.
- l'étudiant est venu de lui-même à l'Agoraé et a rempli le dossier de demande d'aide alimentaire. Une commission d'attribution trimestrielle décide de son éligibilité et du montant de l'aide alimentaire à lui allouer. L'aide dure au maximum trois mois mais est renouvelable.

Leur budget ainsi allégé, les étudiants regagnent du temps pour s'investir dans leurs études et valider leurs diplômes. En ce sens, l'Agoraé contribue à l'égalité des chances et à la lutte contre l'échec des jeunes dans leur cursus.

A Metz, les activités prévues dès octobre 2015 seront diverses : dans le domaine de la consommation durable, jardins partagés, promotion des producteurs locaux, actions de réduction des déchets et ateliers budget seront mis à l'honneur ; dans celui de la culture, un lieu d'exposition, des événements musicaux et une bibliothèque collaborative sont au programme ; dans le domaine de l'éducation à la santé, l'ouverture d'une cafétéria, des cours de cuisine ou de sports sont envisagés. Tout sera mis en œuvre pour que l'Agoraé ne soit pas qu'un lieu de passage.

Plus qu'un simple projet de solidarité à vocation sociale, les Agoraé sont destinées à devenir des pépinières citoyennes dans lesquelles les difficultés financières d'un étudiant ne seront pas un frein à son ouverture vers la cité. L'Agoraé de Metz sera animée en lien avec les associations, étudiantes ou non, du territoire.

Le budget d'investissement du projet s'élève à 28 650 €, réparti en travaux d'aménagements, mobilier, équipements spécifiques pour l'épicerie, ainsi que pour le stock de départ. Le budget de fonctionnement quant à lui s'élève à 60 744,00 €. Fédélor sollicite la Ville de Metz pour un montant de 3 000 € d'aide au démarrage et 2 000 € de fonctionnement pour l'année 2015-2016. L'association sollicite par ailleurs de nombreux partenaires institutionnels (Région

Lorraine, Conseil Départemental, Metz Métropole, Rectorat, DRJSCS, Université de Lorraine) et des partenariats privés (Fondations Batigère, Vinci, Macif, Ecureuil, BNP et des grandes enseignes telles que Picard, Auchan, Fly et IKEA).

Le plan de financement prévoit d'ores et déjà que les subventions sollicitées soient moins importantes dès la deuxième année de fonctionnement, puisqu'une partie des dépenses sera couverte par de l'autofinancement.

Enfin, il est prévu que cette première implantation sur le campus Bridoux soit suivie par l'ouverture d'un nouvel espace, à la rentrée 2016, sur le campus du Saulcy, qui concentre une population étudiante très précarisée.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCORDER** la subvention suivante à l'association ci-dessous mentionnée :

Fédélor Fédération des étudiants de Lorraine 5 000,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment la lettre de notification et la convention portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à 5 000,00 €. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2015.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, Mme Marylin MOLINET.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérandgère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné

pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 7 : Mme Isabelle KAUCIC, M. Belkhir BELHADDAD, M. Thierry JEAN, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Raphaël PITTI, M. Philippe CASIN, M. Richard LIOGER.

DCM N° 15-09-24-22 : Convention avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy (ENSAN) :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz a la volonté de poursuivre une politique de valorisation de son patrimoine architectural et urbain, déjà formalisée par l'extension du secteur sauvegardé et par l'obtention du Label "Ville d'Art et d'Histoire" dans le but d'induire un changement du regard porté par le grand public sur la ville, dont la richesse reste encore méconnue.

Dans cette optique, elle conduit une démarche visant à faire reconnaître le centre historique et la nouvelle ville allemande par les instances de l'Unesco. Une première étape a été franchie avec l'inscription de Metz sur la liste indicative française en mars 2014.

Par ailleurs, elle souhaite organiser en 2017 à Paris, à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, et à Metz à l'Arsenal, une exposition d'envergure nationale consacrée à Jacques-François Blondel.

Dans cette perspective, une première convention de partenariat a été signée en 2012 avec l'ENSAN pour la réalisation d'une maquette en bois des bâtiments jouxtant la place d'Armes.

Enfin, la Ville de Metz envisage de compléter les publications patrimoniales sur la cité par des titres se rapportant à l'architecture du XXème siècle.

La présente convention a pour objet de préciser les domaines et les thématiques sur lesquels la Ville de Metz et l'ENSAN entendent réaliser un partenariat triennal, coopérant dans l'objectif de valoriser le patrimoine architectural et urbain messin, de diffuser la culture architecturale contemporaine locale.

Les parties s'entendent pour coopérer plus particulièrement sur les thématiques suivantes :

- le rayonnement culturel du territoire fondé sur une connaissance architecturale et urbaine, particulièrement dans l'objectif de l'inscription de la ville de Metz sur la Liste du patrimoine mondial :
 - la contribution à l'exposition consacrée à l'architecte Jacques-François Blondel, sous la forme du commissariat scientifique de l'exposition (y compris rémunération des commissaires) et la contribution aux publications s'y rapportant (journal de l'exposition parisienne et messine) sous réserve que ce projet fasse l'objet d'une ou plusieurs conventions de partenariat entre la Cité de l'Architecture, la Ville de Metz, Metz Métropole et l'ENSAN ;
 - la contribution à des publications monographiques sur les architectes contemporains ayant construit à Metz (à titre indicatif : Rudy Riciotti, Jean Dubuisson, Georges-Henri Pingusson, Roger-Henri Expert) ;

- la médiation architecturale dans le cadre du projet de ville ou de territoire :
 - l'organisation d'atelier d'étudiants de Master en résidence dans les quartiers NPNRU, notamment le quartier Bellecroix ;
 - la participation d'étudiants à des concours de maîtrise d'œuvre ;
 - la création de parcours découvertes architecturaux du territoire messin ;
 - le projet sur des espaces publics de la Ville de Metz.

La participation de la Ville de Metz s'élevé au titre de l'année 2015 à 12 500 euros. Les participations escomptées pour les années suivantes sont estimées à 105 500 € (65 500 euros en 2016 et 40 000 euros en 2017) dont 75 000 € pour l'exposition Blondel.

Dans le respect du principe d'annualité budgétaire, le montant définitif des participations de la Ville au titre des années 2016 et 2017 sera déterminé et approuvé chaque année par le Conseil Municipal de la Ville de Metz. Elles seront en outre versées après production du programme d'activité pour l'année considérée, puis d'un rapport des actions menées et d'un mémoire des frais établis au titre de l'année précédente. Ces versements interviendront au fur et à mesure de la mise en place des actions.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** la signature de la convention de partenariat avec l'ENSAN, dont le projet est joint en annexe, ainsi que ses avenants éventuels,
- **DE VERSER** dans les conditions définies dans la convention de partenariat jointe, à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy une participation financière d'un montant de 12 500 euros en 2015,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces annexes à cette affaire,

PRECISE que les crédits pour 2015 sont disponibles sur le budget et que ceux pour 2016 et 2017 seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, M. Patrick THIL, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Jérémy ALDRIN.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 50 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère

THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 5 : Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Belkhir BELHADDAD, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN.

DCM N° 15-09-24-23 : Travaux de restauration à l'église Saint-Eucaire :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

L'église Saint-Eucaire, classée Monument Historique, est l'une des plus belles églises médiévales messines. Elle a fait l'objet entre 2000 et 2008 d'une première campagne de restauration qui visait à remettre en état les couvertures et les charpentes.

Pour cette opération d'envergure, la Ville de Metz s'est vue décerner en 2010, et pour la première fois, le prix départemental "les rubans du patrimoine", qui récompense les communes réalisant des travaux de restauration et de mise en valeur de qualité de leur patrimoine bâti.

Forte de sa distinction, la Ville de Metz, maître d'ouvrage, en concertation avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine, s'est engagée à poursuivre la remise en valeur de l'édifice en programmant une campagne de restauration portant sur les façades, les vitraux et leurs protections, les sculptures et les abords de l'église.

Pour ce faire et par DCM du 29 mars 2012, les études de maîtrise d'œuvre ont été confiées à l'agence 2BDM (M. BOTTINEAU, Architecte en Chef des Monuments Historiques), suivant l'accord-cadre du 30 janvier 2012. Celles-ci ont conduit à l'élaboration puis au lancement en 2013 des marchés afférents aux études et aux travaux.

Pour un montant prévisionnel de 3 000 000 €, les travaux se déroulent en quatre tranches, une tranche ferme et trois tranches conditionnelles.

Les travaux de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle n°1 sont achevés, ceux de la tranche conditionnelle n° 2 sont en cours de réalisation.

Afin de poursuivre et de terminer la restauration engagée, il est proposé d'enclencher la tranche conditionnelle n° 3 (façade Ouest) pour un montant de 320 000 € HT.

Les services de l'Etat et le Conseil Départemental de la Moselle seront sollicités financièrement pour cette opération, par le biais de demandes de subventions représentant, pour chacun, 30 % du montant total hors taxe de l'opération.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE REALISER** les travaux de la tranche conditionnelle 3 (façade Ouest) de l'opération visant la restauration des façades, des sculptures, des vitraux et leurs protections de l'église Saint-Eucaire, rue Saint-Eucaire à Metz, pour un montant prévisionnel de 320 000 € HT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant aux opérations, notamment les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre ainsi que le ou les avenant(s) éventuel(s) conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et dans la limite des crédits alloués ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter en qualité de pouvoir adjudicateur, les marchés et pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer toutes pièces contractuelles se rapportant aux dites subventions ;
- **D'IMPUTER** les recettes et dépenses correspondants sur les budgets des exercices concernés.

Intervention de : M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud

ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Bérandère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 6 : Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marylin MOLINET, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN.

DCM N° 15-09-24-24 : Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Lourdes (Metz-Devant-les-Ponts) :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

Le Conseil de Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Lourdes sollicite l'aide financière de la Ville de Metz pour réaliser les travaux de remplacement du générateur du chauffage de l'église. L'édifice appartient à la paroisse.

Le coût total des travaux est estimé à 10 190 €.

Il est proposé d'attribuer à la paroisse Notre-Dame de Lourdes une subvention d'équipement exceptionnelle d'un montant de 2 038 € représentant 20 % de la dépense totale.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE VERSER** une subvention d'équipement exceptionnelle au Conseil de Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Lourdes d'un montant de 2 038 € représentant la participation financière de la Ville de Metz aux travaux de remplacement du générateur du chauffage de l'église.
Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel

PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 6 : Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marylin MOLINET, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN.

DCM N° 15-09-24-25 : Dénominations de voies publiques :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Dans le cadre du projet de valorisation des sentiers de Queuleu mené par l'Association "Les Sentiers de Queuleu" en collaboration avec le Comité de Quartier de Plantières-Queuleu, il est proposé de procéder à la dénomination de six sentiers. Pour ce faire, après consultation des plans des siècles précédents conservés aux Archives municipales, il est suggéré d'utiliser les noms des anciens lieux-dits situés sur le tracé des sentiers ou à proximité.

Il est ainsi proposé les dénominations suivantes :

- 1) Sentier allant du chemin des Vignerons jusqu'à la rue des Prés : **sentier du Pré Fréchin,**
- 2) Sentier allant de la rue du Roi Albert à la rue Frédéric Mistral : **sentier Wacas,**
- 3) Sentier allant de la rue Roederer à la rue Madame de Staël : **sentier de l'Herbé Clos,**
- 4) Sentier allant de la rue Ancillon à la rue Colini de Villeneuve : **sentier de la Roche,**
- 5) Sentier allant de la rue Baudoche à la rue de Queuleu via la rue de Puymaigre : **sentier en Lormiché,**
- 6) Sentier allant de la rue Saint-Maximin à la rue Louis Hestaux : **sentier Echalats.**

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE DENOMMER** le sentier allant du chemin des Vignerons jusqu'à la rue des Prés : **sentier du Pré Fréchin,**

- **DE DENOMMER** le sentier allant de la rue du Roi Albert à la rue Frédéric Mistral : sentier **Wacas**,
- **DE DENOMMER** le sentier allant de la rue Roederer à la rue Madame de Staël : sentier de l'**Herbé Clos**,
- **DE DENOMMER** le sentier allant de la rue Ancillon à la rue Colini de Villeneuve : sentier de la **Roche**,
- **DE DENOMMER** le sentier allant de la rue Baudoche à la rue de Queuleu via la rue de Puymaigre : sentier en **Lormiché**,
- **DE DENOMMER** le sentier allant de la rue Saint-Maximin à la rue Louis Hestaux : sentier **Echalats**.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 6 : Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Marylin MOLINET, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN.

DCM N° 15-09-24-26 : Subvention pour le transport des écoles vers les accueils de loisirs du mercredi :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

Lors de la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires qui s'est traduit par l'instauration d'une demi-journée de classe le mercredi matin, la Ville de Metz a souhaité faciliter l'organisation des familles en garantissant la continuité de la prise en charge entre la sortie de l'école et les accueils de loisirs du mercredi après-midi.

À cet effet, les associations organisatrices qui amènent les enfants sur les lieux d'activités bénéficient d'un concours financier par groupe scolaire et par mercredi de 60 € pour celles utilisant un transport en bus et 30 € pour celles qui effectuent le trajet à pied. La continuité de ce dispositif a été votée par le Conseil Municipal de décembre 2014 pour le premier semestre 2015. Il est proposé de le reconduire pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015.

La dépense totale des subventions pour le transport des enfants depuis l'école vers les lieux d'accueils de loisirs du mercredi après-midi pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015 s'élève à **23 100 €**.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCORDER** des subventions aux associations ci-dessous mentionnées, pour le transport des enfants des écoles vers les lieux des accueils de loisirs des mercredis après-midi, pour un montant total de **23 100 €** pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015, selon le détail suivant :

Association	Montant versé
M.J.C. METZ BORNLY	4 620 €
ASSOCIATION MESSINE INTERFEDERALE ET SOLIDAIRE (AMIS)	420 €
M.J.C. QUATRE BORNES	1 260 €
CACS GEORGES LACOUR	420 €
DU COTE DES LOISIRS	1 680 €
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES CULTURELLES ET SOCIALES (Centre de Bellecroix)	840 €
MAISON DES ASSOCIATION DU SABLON	2 520 €
ESPACE DE LA GRANGE	1 260 €
COMITE DE GESTION DU CSC METZ CENTRE (Arc en Ciel)	2 100 €
FAMILLE LORRAINE DE METZ DEVANT LES PONTS	840 €
M.J.C. DE METZ SUD	840 €
ASBH (Centre Social Charle Augustin Pioche)	420 €
MAGNY ANIM (Centre Social De Magny)	1 260 €
ASSOCIATION CARREFOUR	840 €
COMITE DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX DE BORNLY	840 €
CENTRE D'ACTIVITES ET DE LOISIRS DE PLANTIERES	2 940 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification, conventions et avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **23 100 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2015.

Interventions de : Mme Christine SINGER, Mme Bérangère THOMAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Christine SINGER.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 11 : Mme Isabelle KAUCIC, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, M. Hacène LEKADIR, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Martine NICOLAS, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Jacques TRON.

DCM N° 15-09-24-27 : Attribution de subventions à diverses associations socioéducatives :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose :

Il est proposé de verser des subventions d'aide au projet et d'équipement à diverses associations socio-éducatives selon le détail ci-dessous :

1. Soutien à la mise en œuvre de projets socioéducatifs

Zikametz for Kids

L'action Zikametz For Kids a été lancée en 2008 en étant intégrée à la programmation du festival Zikametz. Étendue sur deux jours consécutifs, elle s'adresse aux écoles, familles, structures périscolaires, Maisons d'enfants, MJC, en proposant une journée d'ateliers d'initiation artistique et musicale et un ou plusieurs concerts jeunes publics. Les journées

Zikametz For Kids sont l'occasion idéale pour que les enfants découvrent et prennent goût à la musique et aux arts de la scène. Les concerts peuvent réunir 600 personnes sur une même journée, tandis que les activités pédagogiques et les ateliers accueillent jusqu'à 50 participants chacun. Cette année, la manifestation se déroulera les 6 et 7 octobre à la BAM et aux Trinitaires. Le coût total de l'opération s'élève à 19 500 €. Il est proposé l'attribution d'une subvention de **1 500 €**.

The Underground Greater Region

L'Espace Culturel de la Grande Région, qui s'appuie sur son webzine grrrrr.eu, organise des échanges transfrontaliers autour du journalisme culturel et propose dans ce cadre de monter un atelier audiovisuel pour initier les jeunes de la Grande Région à la pratique du documentaire. En lien avec les structures d'accueil des jeunes publics de Metz et d'autres villes de la Grande Région, ils créent une web-série documentaire sur les initiatives sociales, écologiques et culturelles dites « alternatives » sur le territoire visé. L'ensemble est piloté par une équipe de jeunes volontaires européens (Service Volontaire Européen). Le coût global de l'action s'élève à 14 000 €. Il est proposé la prise en charge des interventions pédagogiques à Metz pour un montant total de **3 490 €**.

Du côté de chez Nelson

L'association « Du côté de Chez Nelson » est nouvellement créée. Elle a vu le jour à l'initiative d'une proposition émise dans le cadre du budget participatif 2014 et vise à promouvoir le lien social et intergénérationnel par le biais des activités culturelles, artistiques, sociales et récréatives d'une part, et contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier du Saulcy d'autre part. A ce titre, riverains, commerçants et acteurs associatifs du secteur se mobilisent pour organiser une fête de quartier le samedi 26 septembre 2015. Videgrenier, contes pour enfants, ateliers créatifs, concerts et autres animations seront au programme. Le coût global de la manifestation s'élève à 5 070 €. Il est proposé l'attribution d'une subvention d'un montant de **1 900 €**.

2. Subvention d'investissement de matériels et d'équipements

Dans le cadre du soutien apporté par la Ville de Metz à la vie associative, il est proposé d'accorder des aides en investissement pour renouveler du matériel obsolète ou acquérir de nouveaux matériels. Ces projets bénéficient d'un co-financement de la part de la Caisse d'Allocations Familiales ou du Conseil Départemental. Il est proposé de soutenir deux associations dans ce cadre : l'association de gestion du centre socioculturel de la Corchade pour le remplacement de trois armoires de rangement de vaisselle utilisées par les associations adhérentes et les locations de week-end, et la Maison de la Culture et des Loisirs pour le remplacement d'un photocopieur et l'achat de tables d'activités. Il est proposé d'accorder une aide à l'investissement pour un montant total de **2 268 €**.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCORDER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées pour un montant total de **9 158 €** :
Soutien à la mise en œuvre de projets socio-éducatifs :
 - Zikamine 1 500 €
 - Espace Culturel de la Grande Région 3 490 €
 - Association du Côté de Chez Nelson 1 900 €

Subventions d'investissement de matériels et d'équipements :

- Association de gestion du centre socioculturel de la Corchade 690 €
- Maison des Culture et des Loisirs de Metz 1 578 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 42 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 13 : Mme Isabelle KAUCIC, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Hacène LEKADIR, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Martine NICOLAS, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Jacques TRON, Mme Nadia SEGHIR.

DCM N° 15-09-24-29 : Contrat de Ville 2015-2020 - 3^{ème} programmation :

Mme SAADI, Rapporteur, expose :

1 – CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Les Conseils Municipaux des 30 avril et 2 juillet 2015 ont approuvé deux premières programmations d'attribution de subventions, s'inscrivant dans le Contrat de Ville 2015-2020, au profit d'associations agissant auprès des habitants des quartiers visés par la Politique de la Ville (Metz-Borny, Bellecroix, Metz/Nord-Patrotte, Sablon-Sud, Hauts de Vallières, Saint Eloy-Boileau-Prégénie).

La présente délibération concerne une troisième tranche d'attribution de subventions pour des projets déposés plus tardivement ou de nouveaux dossiers retenus par l'Etat dans le cadre des orientations du Comité Interministériel pour l'Egalité et la Citoyenneté.

Les champs couverts concernent la cohésion sociale, la participation des habitants, l'image des quartiers, l'appui à la formation et à la mobilité.

17 dossiers sont concernés pour un engagement de 96 600 € en complément des 86 dossiers déjà décidés pour un montant de 849 770 €.

Il est ainsi proposé de valider le principe de financement des projets ci-dessous présentés, sous réserve de l'engagement contractuel des associations à produire un bilan d'activités et un compte-rendu financier des actions concernées.

COHESION SOCIALE

APSYS : Un quartier, des regards 2

Il s'agit, dans la continuité d'un projet en partenariat avec l'association Tous Branchés, d'aborder par le biais de la photographie, la question de la citoyenneté. Une dizaine de jeunes filles et garçons (14/16 ans) participeront à ces ateliers afin de construire un regard différent sur le quartier de Bellecroix et ses habitants.

Coût global : 1 600 €

Participation de la Ville de Metz : **1 100 €**

Association des Travailleurs de Turquie de la Moselle (ATTM) : 50 années d'immigration de Turquie à Metz

L'association propose, à travers ce projet, une réflexion sur 50 années d'immigration turque à Metz et exploitera des parcours de vie pour mettre en lien l'histoire de l'immigration et la vie des quartiers populaires. Ce projet est développé en partenariat avec l'Université de Lorraine, ISM-Est et de nombreuses associations de Metz-Borny. Une exposition et une brochure concluront ce projet

Coût global : 9 500 €

Participation de la Ville de Metz : **6 000 €**

Centre Lacour : Journée citoyenne et interculturelle

Le diagnostic participatif mené dans le cadre du Contrat de Ville et les expériences vécues par les acteurs de terrain ont montré que si le quartier du Chemin de la Moselle était riche d'une population multiculturelle, les rencontres entre habitants venant d'horizons différents ou tout simplement d'âges de la vie différents, ne se faisaient que trop rarement. L'équipe du centre social a souhaité mettre en place un évènement ayant pour objectif de favoriser le « vivre ensemble », par le développement d'activités favorisant la connaissance de l'autre. Cette action se décline autour d'une journée citoyenne et interculturelle le 9 décembre prochain.

Le secteur famille proposera un buffet multiculturel réalisé dans le cadre d'ateliers menés par les familles adhérentes aux activités régulières. Les spécialités de divers pays seront représentées. L'après-midi devient un moment intergénérationnel et ouvert à tous, pendant lesquels différents ateliers et stands seront mis en place avec adultes, adolescents et enfants.

Divers partenaires du centre social seront également présents pour aider les personnes venant d'horizons différents, à mieux se comprendre et se connaître.

Coût global : 5 500 €

Participation de la Ville de Metz : **500 €**

ASBH pour le Centre Pioche : Ecrivain Public

Le diagnostic partagé, réalisé dans le cadre du Contrat de Ville a montré un besoin important d'écrivain public sur les quartiers Sablon-Sud et Hauts de Vallières. Il s'agit, à travers ce projet, de répondre à cette demande en mettant en place les permanences tout en créant les liens nécessaires avec les Administrations et institutions concernées ; L'objectif principal étant de favoriser, dès que possible, l'autonomie des usagers.

Coût global : 15 820 €

Participation de la Ville de Metz : **7 000 €**

Culture 21 : Formation à la médiation culturelle

La culture et l'appropriation des lieux patrimoniaux et culturels sont nécessaires à la construction de la citoyenneté. Culture 21 propose à une douzaine d'animateurs et professionnels d'associations de proximité, d'acquérir les compétences et les techniques visant à favoriser le sentiment d'appartenance à un territoire, par la découverte de structures culturelles : musée, médiathèque, associations culturelles...

Coût global : 13 000 €

Participation de la Ville de Metz : **6 000 €**

La Maison d'Anjou : Le rendez-vous des parents

Il s'agit de proposer aux parents des ateliers d'échange de savoir, le premier jeudi de chaque mois. Les thèmes seront choisis par les parents en fonction des thématiques qui les préoccupent et impliqueront différentes associations du quartier de Metz-Borny.

Coût global : 5 821 €

Participation de la Ville de Metz : **500 €**

MJC Borny : Ton avis nous intéresse

A l'heure de l'information 24H sur 24H, de l'omniprésence des réseaux sociaux, tous les sujets sont discutés dans l'immédiateté et souvent sans nuance et analyse. La MJC propose d'accompagner un groupe d'adolescents à prendre du recul sur les sujets d'actualité et aiguïser leur esprit critique sur les phénomènes médiatiques.

Coût global : 14 600 €

Participation de la Ville de Metz : **3 000 €**

Metz-Pôle-Services : Tous ensemble au cœur de l'action

Ces ateliers sont mis en place suite à la demande d'habitants qui souhaitent développer du lien social au cœur du quartier de Metz-Nord/Patrotte en facilitant les échanges, la discussion et des rencontres avec des partenaires institutionnels et associatifs. Les ateliers mensuels sont proposés et animés par les habitants aux côtés des médiateurs de MPS.

Coût global : 3 650 €

Participation de la Ville de Metz : **500 €**

Metz-Pôle-Services : Sensibilisation à la propreté

Les médiateurs de l'association vont proposer des actions de sensibilisation à la propreté, au recyclage, aux habitants du nouveau Quartier Politique de la Ville des Hauts de Vallières. Cette action menée en partenariat avec les acteurs locaux (bailleur social, service propreté, médiation, associations...) débutera à la rentrée de septembre et sera le point de départ de nouvelles actions de mobilisation des habitants.

Coût global : 4 000 €

Participation de la Ville de Metz : **500 €**

La Passerelle : Borny-buzz Café

En s'inspirant de Bondy Blog Café, la Passerelle souhaite créer un rendez-vous, un temps d'échanges et de réflexion, en rupture avec les codes classiques de l'interpellation démocratique. Les habitants seront à la fois animateurs et participants aux débats ; La Passerelle mettant en œuvre des moyens d'accompagnements formatifs, humains et matériels pour filmer, monter et diffuser ces émissions.

Coût global : 20 450 €

Participation de la Ville de Metz : **2 000 €**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) : Accompagnement et financement de création de micro-entreprises

Organisation de séances d'information sur la création d'entreprises à destination des habitants des six quartiers concernés par la Politique de la Ville. Accompagnement, suivi et financement (via des micro-crédits) de cinq projets portés par des habitants des quartiers.

Il est à noter que l'association a organisé l'année dernière, neuf temps d'échanges en partenariat avec des structures de quartier, ayant permis une information complète à 61 porteurs d'idées. Quatre personnes ont été accompagnées dans leur création d'activité : deux en qualité de travailleurs indépendants et deux dans le cadre d'une coopérative.

Coût global : 180 253 €

Participation de la Ville de Metz : **2 500 €**

Association Itinéraire International : Partir pour se reconstruire

Mise en place, à titre expérimental, d'un accompagnement spécifique de 60 à 70 jeunes à la mobilité internationale. Il s'agit, par des réunions d'information au sein des structures partenaires (prévention spécialisée, centres sociaux, Mission Locale, Ecole de la Deuxième Chance), par des temps d'information auprès de professionnels de l'insertion et de l'emploi, par des ateliers thématiques et linguistiques, par des entretiens individuels fondés sur le projet ainsi que par un retour d'expérience à l'issue de la mobilité, d'accompagner et de promouvoir la mobilité internationale au service de l'insertion professionnelle.

Ce projet vise principalement des jeunes issus des quartiers Politique de la Ville ainsi que des publics peu qualifiés, afin de rétablir l'égalité des chances. Il bénéficie d'un cofinancement du Conseil Régional de Lorraine, de l'Etat (DIRRECTE, DRJSCS) ainsi que de fonds européens.

Coût global : 48 333 €

Subvention proposée : **9 500 €**

Association Lorraine Adultes Jeunes Inter-Formation (ALAJI) : Accueil, Information et Orientation des demandeurs d'emploi des quartiers messins

Il s'agit, sous forme d'entretiens individuels ou par petits groupes, de recevoir les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans, notamment résidant dans les quartiers Politique de la Ville, afin d'établir une orientation professionnelle, de rechercher une formation adaptée à un projet professionnel et d'accompagner les publics pour lever les freins à l'emploi.

Ces entretiens se déroulent au cours de 160 demi-journées réparties sur les sites de Metz-Borny, Metz/Nord-Patrotte, Bellecroix, Sablon-Sud et Hauts de Vallières. 250 personnes sont visées. Ces entretiens donneront lieu, au-delà de l'appui aux publics, à un approfondissement de la connaissance sur les besoins spécifiques et modalités d'appui des femmes isolées de Bellecroix et sur les personnes titulaires de diplômes non reconnus en France.

Cette action est un préalable à un dispositif d'ensemble permettant de rapprocher les demandeurs d'emploi des métiers en tension. L'objectif principal est de permettre des entrées en formation qualifiante notamment proposées par le Conseil Régional de Lorraine, en levant au préalable différents freins qui s'y opposent.

Cette initiative est le prémice d'un partenariat sur les débouchés en cours de mise en œuvre avec le Conseil Régional de Lorraine.

Coût global : 30 000 €

Subvention proposée : **30 000 €**

Association Promotion Emploi Formation 57 (APEF) : Plateforme professionnalisante

Cette action, en partenariat avec Pôle Emploi et les structures d'accueil jeunes, consiste à mettre en place une plateforme mixée jeunes/adultes diplômés. Il s'agit de fondre deux publics afin de ne pas les stigmatiser, de permettre des échanges générationnels et pédagogiques, de créer une motivation et une émulation réciproque.

L'objectif final est d'aboutir à l'emploi ou à la formation qualifiante.

Coût global : 58 649 €

Participation de la Ville de Metz : **7 000 €**

Association Carrefour : Action de préparation renforcée à la mobilité

Il s'agit de proposer à des jeunes de 18 à 25 ans un projet leur permettant d'affiner leur projet personnel et professionnel, de mettre en œuvre un projet collectif, de lever les freins à la mobilité par une expérience de mobilité internationale, d'améliorer leur connaissance des langues étrangères et de développer leurs compétences interculturelles.

Entre 250 et 300 heures de formation et d'accompagnement en centre sont prévues, comprenant notamment une découverte des milieux professionnels en tension, de l'anglais, des préparatifs pratiques au déplacement international, un travail sur l'engagement...

147 heures sont prévues à l'étranger (en fonction du projet de chaque jeune), comprenant des temps de visite d'entreprises ou de milieux professionnels, un atelier langue étrangère, une sensibilisation à la citoyenneté européenne.

Au retour, les bénéficiaires travaillent en atelier au debriefing de leur expérience internationale, à la formalisation des compétences acquises dans le portefeuille de compétences Lorfolio (mis en place par le Conseil Régional de Lorraine) et une finalisation du projet professionnel.

Deux groupes de 7 à 8 jeunes, ni scolarisés, ni impliqués dans un parcours de formation, sont concernés, avec un travail en amont avec les structures de proximité (prévention spécialisée, Mission Locale...) pour viser prioritairement des jeunes résidents des quartiers concernés par la Politique de la Ville. L'action se déroulera d'octobre 2015 à août 2016, bénéficiant d'un cofinancement du Fonds d'Expérimentation Jeunesse et de subventions attendues du Conseil Régional de Lorraine et du Fonds Social Européen.

Coût global : 152 997 €

Participation de la Ville de Metz : **5 000 €**

Culture et Liberté : Appui au permis de conduire

Accéder à un emploi en n'ayant ni permis, ni moyen de locomotion autonome, constitue un handicap majeur. Le permis de conduire ouvre une porte vers l'insertion professionnelle et sociale. Il s'agit de préparer une douzaine de jeunes demandeurs d'emploi, repérés par la Mission Locale et l'Equipe Emploi Insertion, au Code de la Route.

Coût global : 8 500 €

Participation de la Ville de Metz : **5 500 €**

Retravailler Lorraine : Pour l'emploi des femmes

Projet d'accompagnement de 14 femmes primo-arrivantes et destiné à valoriser les

compétences acquises dans leur pays d'origine et leur permettant d'acquérir celles nécessaires à une bonne intégration professionnelle. Ces femmes sont issues des quartiers Politique de la Ville.

Coût global : 17 000 €

Participation de la Ville de Metz : **10 000 €**

2 – PLAN DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La prévention et la lutte contre les discriminations font partie intégrante du Contrat de Ville, en qualité d'enjeu transversal. Pour autant, cette ambition ne se limite pas aux quartiers visés par la Politique de la Ville et leurs habitants, mais bien dans un engagement global de la Ville de Metz qui allie :

- . Une mobilisation interne pour construire de l'égalité et viser l'exemplarité ;
- . Le soutien à des initiatives associatives permettant la sensibilisation ou l'accompagnement ;
- . L'organisation d'une manifestation récurrente destinée à marquer cet engagement, intitulée Novembre de l'Égalité.

Les associations mobilisées dans le cadre de Novembre de l'Égalité mènent, par ailleurs, une activité durant toute l'année au service d'objectifs d'égalité des droits et des chances pour tous dans la ville.

Il est ainsi proposé de valider le principe de financement des deux projets ci-dessous présentés, sous réserve de l'engagement contractuel des associations à produire un bilan d'activités et un compte-rendu financier des actions concernées, pour un montant de 6 000 €.

Culture 21 : Ecrire ensemble l'égalité

Dans la suite du projet mené en 2014, Culture 21 propose pour Novembre de l'Égalité 2015, de continuer à explorer la notion d'égalité à travers des ateliers calligraphiques. Ceux-ci s'adresseront à des publics variés : collégiens, personnes âgées, personnes en situation de précarité... et aboutiront à une exposition présentée en novembre prochain.

Coût global : 3 000 €

Participation de la Ville de Metz : **3 000 €**

Couleurs gaies : Discriminations et Territoires

Il est proposé aux associations oeuvrant dans les Quartiers Politique de la Ville, de réfléchir sur les questions de discriminations en général et de discriminations liées à l'orientation sexuelle en particulier au regard notamment de ces territoires spécifiques. Une conférence-débat lancera le projet dans le cadre de Novembre de l'égalité.

Coût global : 6 000 €

Participation de la Ville de Metz : **3 000 €**

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER ET DE PARTICIPER** pour une dépense de 102 600 € au financement des actions suivantes pour le Contrat de Ville 2015-2020 – 3^{ème} programmation - et le Plan de Lutte contre les Discriminations :

ADIE

Accompagnement et financement de projets de création de
Micro-entreprises par des personnes en situation d'exclusion

2 500 €

<u>Association Itinéraire International</u>	
Partir pour se reconstruire	9 500 €
<u>ALAJI</u>	
Accueil, information et orientation des demandeurs d'emploi des quartiers messins	30 000 €
<u>APEF</u>	
Plateforme professionnalisante	7 000 €
<u>AP SIS-EMERGENCE</u>	
Un quartier, des regards 2	1 100 €
<u>ATTM</u>	
50 ans d'immigration de Turquie à Metz	6 000 €
<u>CARREFOUR</u>	
Action de préparation renforcée à la mobilité	5 000 €
<u>CENTRE LACOUR</u>	
Journée citoyenne et interculturelle	500 €
<u>ASBH pour Centre Pioche</u>	
Ecrivain Public	7 000 €
<u>COULEURS GAIES</u>	
Discriminations et Territoires	3 000 €
<u>CULTURE ET LIBERTE</u>	
Appui au permis de conduire	5 500 €
<u>CULTURE 21</u>	
Ecrire ensemble l'égalité	3 000 €
Formation à la médiation culturelle	6 000 €
<u>LA MAISON D'ANJOU</u>	
Le rendez-vous des parents	500 €
<u>MJC BORN Y</u>	
Ton avis nous intéresse	3 000 €
<u>METZ-POLE-SERVICES</u>	
Tous ensemble au cœur de l'action	500 €
Sensibilisation à la propreté	500 €
<u>La Passerelle</u>	
Le Borny-Buzz Café	2 000 €
<u>RETRAVAILLER LORRAINE</u>	
Pour l'emploi des femmes	10 000 €

- **DE SOL LICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ou avenants à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Yves WENDLING, M. Patrick THIL, Mme Selima SAADI, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, M.

Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 12 : Mme Isabelle KAUCIC, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, M. Hacène LEKADIR, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Jacques TRON, Mme Christine AGUASCA.

DCM N° 15-09-24-30 : Contrat Local de Santé de Metz - Participation financière au diagnostic local préalable :

Mme MOREL, Rapporteur, expose :

Les villes dans leur proximité avec les habitants et leur cadre de vie ont un rôle important à jouer en faveur de la santé et du bien-être de tous.

Metz est engagée depuis 2009 dans le Réseau Français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui vise une meilleure prise en compte de la thématique de la santé dans l'ensemble des politiques menées par les villes.

A partir de 2011, Metz s'est inscrite dans la démarche Atelier Santé Ville, dans le cadre de la politique de la ville et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, avec la volonté de renforcer l'action contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Forte de ces expériences, Metz a renforcé ses compétences en créant une mission Ville pour tous en 2014, qui a pour objectif de travailler en transversalité avec l'ensemble des services de la ville pour assurer la prise en compte des problématiques des seniors, de la santé et du handicap dans les projets de la ville.

En parallèle, l'Agence Régionale de Santé de Lorraine (ARS) a lancé en 2012 un Programme Régional de Santé qui définit, pour les cinq années à venir, les orientations et objectifs régionaux en matière de santé.

Aujourd'hui, Metz travaille en partenariat avec l'ARS de Lorraine pour la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé (CLS). L'objectif est de construire une dynamique de santé locale,

cohérente et coordonnée, pour fédérer les initiatives locales et répondre aux besoins de la population.

Préalablement, un diagnostic local de santé est nécessaire. Celui-ci n'est pas qu'un simple état des lieux, c'est aussi un moment privilégié de construction d'une vision commune et partagée d'un territoire, mais aussi de la validation collective des forces et faiblesses de ce territoire.

Ainsi, le diagnostic local de santé poursuit les objectifs suivants :

1. Améliorer la connaissance socio-sanitaire sur le territoire de l'agglomération messine,
2. Favoriser la concertation entre professionnels du champ de la santé, associations, populations et collectivités,
3. Engager les différents partenaires dans un travail commun conduisant à un programme d'actions futures (CLS) sur la période 2016-2018.

Le diagnostic est confié à l'Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales en Lorraine (ORSAS). Il est composé des phases suivantes :

1. Analyse des grandes données statistiques, offrant une vision globale de la situation socio-sanitaire sur le territoire,
2. Enquête sur la qualité de vie liée à la santé "exprimée" par la population. Cette phase permet de collecter des informations locales non disponibles dans les statistiques et de compléter l'interprétation des premiers constats,
3. Analyse qualitative des données avec des entretiens et focus group. Cette phase permet de mesurer auprès des professionnels, des associations et des populations la pertinence de l'interprétation et de l'analyse de l'observation statistique.

Le coût total de ce diagnostic local de santé s'élève à 35 100 € TTC et sera financé comme suit :

- Agence Régionale de Santé	10 200 €
- Conseil Régional de Lorraine	10 200 €
- Ville de Metz	14 700 €

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la démarche d'engagement dans un Contrat Local de Santé de Metz et la réalisation d'un diagnostic local de santé préalable,
- **DE PARTICIPER** au financement du diagnostic local de santé, réalisé par l'ORSAS Lorraine, à hauteur de 14 700 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents contractuels se rapportant à la présente, notamment la convention à intervenir avec l'ORSAS relative aux modalités de réalisation et de financement de cette étude.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. Yves WENDLING, M. Patrick THIL, Mme Catherine MOREL, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Yves WENDLING.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 30 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC,

M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR.

Voix contre : 5 : Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING.

Abstentions : 10 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 10 : M. Belkhir BELHADDAD, M. Hacène LEKADIR, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Pierre GANDAR, Mme Marylin MOLINET, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Christine AGUASCA.

DCM N° 15-09-24-31 : Participation à l'opération "Voyage au coeur du sein" dans le cadre d'Octobre Rose :

Mme MOREL, Rapporteur, expose :

Le cancer du sein est la première cause de cancer féminin et touche en France 1 femme sur 9. Le dépistage du cancer du sein permet de guérir 90 % des patientes atteintes par la maladie. Chaque année au mois d'octobre, a lieu la campagne nationale sur le dépistage du cancer du sein : Octobre rose.

Dans ce cadre, l'Association Mosellane pour le Dépistage des Maladies Cancéreuses (Amodemaces), en partenariat avec le Comité Départemental de la Ligue Contre le Cancer, propose à la Ville de Metz d'accueillir pour la première fois en Moselle le projet "Voyage au cœur du sein" : installation gonflable artistico-médicale pour la prévention des cancers du sein.

Cette structure a été élaborée à Toulouse par une artiste plasticienne, en collaboration avec un comité scientifique. A la fois œuvre d'art par ses grandes dimensions et ses décors soignés, c'est également un outil pédagogique pour comprendre ce qu'est un cancer du sein. Cette installation vise à dédramatiser cette maladie tout en vulgarisant les informations médicales relatives aux pathologies et aux traitements, afin d'inciter les femmes à se faire dépister.

Ce projet sera installé jeudi 15 octobre 2015 Place du Général de Gaulle.

La visite est gratuite et des professionnels de santé spécialisés, ainsi que les associations concernées, seront présents pour répondre aux questions des visiteurs.

Le coût global de location de l'installation pour une journée est de 3 120 € TTC.

Il sera financé à parité par la Ville et l'association Amodemaces à hauteur de 1 560 € chacune.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** la mise en œuvre du projet "Voyage au cœur du sein" jeudi 15 octobre 2015, Place du Général de Gaulle, par l'association Amodemaces,
- **DE PARTICIPER** au financement de la mise en œuvre du projet "Voyage au cœur du sein" par le versement d'une subvention de 1 560 € à l'association Amodemaces,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents contractuels se rapportant à la présente et notamment la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice de l'action subventionnée.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérange THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-

Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 7 : M. Belkhir BELHADDAD, M. Hacène LEKADIR, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Béatrice AGAMENNONE.

DCM N° 15-09-24-32 : Attribution d'une subvention à l'association Handicap International :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose :

L'association Handicap International mène depuis de nombreuses années une campagne de sensibilisation et de mobilisation contre les dangers et dégâts occasionnés par les mines anti-personnel et autres armes comparables.

Dans ce cadre, elle organise chaque année une journée nationale de mobilisation se traduisant par l'opération « Pyramide de chaussures », dont la 21^{ème} édition est prévue ce samedi 26 septembre.

Comme chaque année, la Ville de Metz est sollicitée par l'association afin de participer à l'organisation de la Pyramide de Chaussures qui sera mise en place à Metz.

Il est proposé de verser une subvention de 400 € à l'association Handicap International afin de contribuer au financement de cette opération.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE VERSER** une subvention de 400 euros à l'association Handicap International,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice de l'action subventionnée.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M.

Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Catherine MOREL, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 7 : M. Belkhir BELHADDAD, M. Hacène LEKADIR, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Béatrice AGAMENNONE.

DCM N° 15-09-24-33 : Etude pré-opérationnelle sur deux nouvelles copropriétés en situation de fragilité à Borny et au Sablon :

Mme SAADI, Rapporteur, expose :

La situation dégradée de copropriétés d'habitat privé, particulièrement dans les quartiers visés par la Politique de la Ville, est un enjeu capital pour les années à venir. L'amélioration de la qualité de vie et le maintien d'une mixité en logement social et logement privé dans certains quartiers, plaident en faveur d'une intervention publique renforcée, dans le strict respect des principes attachés à la propriété privée.

Aussi, après un premier diagnostic opéré par l'ARIM en 2010 sur les 35 copropriétés du quartier de Metz-Borny et une étude pré-opérationnelle effectuée par le CALM en 2012 sur 7 d'entre-elles concentrant les problèmes les plus importants, une mission de suivi-animation a été mise en place en 2013, sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Metz, avec le soutien de l'Agence Nationale de l'Habitat et de la Caisse des Dépôts et Consignations (DCM n° 13-04-03 du 25 avril 2013).

Par courrier du 19 février dernier, le Conseil Syndical de la résidence Danielle (2/26 rue de Gascogne – 3/286 boulevard de Guyenne) a alerté de la gravité de la situation financière de cette copropriété et sollicité l'intégration de cette dernière dans le programme d'accompagnement des copropriétés en difficultés sur Metz-Borny (PACOD).

Un diagnostic flash effectué par le CALM en février 2015, préconise le lancement d'une étude pré-opérationnelle avec un contenu classique incluant les volets spécifiques suivants : étude sécurité incendie, étude structures, volet foncier.

Les résultats de cette étude détermineront la nécessité d'intégration ou non de cette copropriété dans le PACOD.

Par ailleurs, la Municipalité a été informée en février 2014, de la situation fragile de la copropriété Gabriel Pierné (1/11 rue Gabriel Pierné) en dehors du périmètre de la Politique de la Ville. Un diagnostic-flash effectué courant décembre 2014, révèle que la copropriété concentre de fortes problématiques en terme financier, fonctionnel, travaux de sécurité, travaux de remise en état et d'amélioration. Ce diagnostic a classé cette copropriété de « fragile à dégradée ». Il préconise le lancement d'une étude pré-opérationnelle avec le contenu classique et incluant les spécificités suivantes : étude sécurité incendie de la tour, scénarii d'évaluation de la gestion.

Les résultats de cette étude permettront d'envisager le redressement de la situation, soit par un suivi-animation (type OPAH) soit par un plan de sauvegarde.

Le coût de ces études pré-opérationnelles est estimé à 40 000 € TTC, subventionné à hauteur de 50 % HT par l'ANAH. La Caisse des Dépôts a également été sollicitée.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le lancement d'une étude pré-opérationnelle sur les copropriétés Résidence Danielle et Gabriel Pierné pour un coût global estimé à 40.000 € TTC,
- **DE SOLLICITER ET RECOUVRER** les subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat, de la Caisse des Dépôts et de tout autre partenaire pour la mise en œuvre de ces opérations,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir concernant la présente.

Interventions de : M. Yves WENDLING, Mme Selima SAADI, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 42 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme

Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 13 : M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, Mme Marilyn MOLINET, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MOREL, M. Julien HUSSON, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Raphaël PITTI, Mme Aurélie FILIPPETTI.

DCM N° 15-09-24-34 : Rapport d'activités des services municipaux pour l'année 2014 :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

L'article L.2541-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable dans les communes d'Alsace et de Moselle, prévoit la présentation au Conseil Municipal du rapport annuel retraçant l'activité des services municipaux sur l'année écoulée.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport présenté.

Interventions de : M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Martine NICOLAS, M. Emmanuel LEBEAU, M. Sébastien KOENIG, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Sans vote.

DCM N° 15-09-24-35 : Acceptation des dividendes versés au titre de l'exercice 2014 par la SAEML UEM :

M. DARBOIS, Rapporteur, expose :

Par sa décision du 25 octobre 2007, le Conseil Municipal a acté le principe de transformation au 31 décembre 2007 de la régie de l'Usine d'Electricité de Metz en Société d'Economie Mixte Locale (SAEML).

Il a également accepté l'ouverture du capital de la SAEMML UEM à hauteur de 15 % par voie de cession d'actions au profit de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Le capital de la SAEMML UEM se répartit donc ainsi :

- 85 % Ville de Metz,
- 15 % CDC.

Lors de son Assemblée Générale du 25 juin 2015 la SAEMML UEM a décidé d'affecter le résultat net comptable de l'exercice 2014 s'élevant à 19 264 987,67 € de la manière suivante :

- aux actionnaires à titre de dividendes à concurrence de 14 500 000 €,
- à la réserve ordinaire à concurrence de 4 764 987,67 €.

Le Conseil Municipal est donc appelé à prendre acte de la décision de l'Assemblée Générale de la SAEML UEM et d'accepter les dividendes à recevoir, à hauteur de 85 % du total de 14 500 000 € soit 12 325 000 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** de la décision de l'Assemblée Générale de la SAEML UEM prise le 25 juin 2015 ;
- **D'ACCEPTER** la recette de 12 325 000 € correspondante ;
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Interventions de : M. Patrick THIL, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Thierry JEAN, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 41 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 14 : M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Marie RIBLET, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, M. Julien HUSSON, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Jacques TRON, Mme Christine AGUASCA, Mme Aurélie FILIPPETTI.

DCM N° 15-09-24-36 : Etat n° 4 de régularisation des décisions modificatives :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

En ce qui concerne le **Budget Principal**, cet état présente un total général de 2.535.159,30 € se décomposant comme suit :

- une section d'investissement d'un montant de 2.004.224,55 € ;
- une section de fonctionnement d'un montant de 530.934,75 €.

Virements entre sections – modifications de l'équilibre du budget :

Le présent état comprend des décisions modificatives transférant des crédits entre les deux sections du budget principal.

Le principal mouvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement réside dans l'inscription, pour un montant de 265.832,59 €, de recettes de fonctionnement non prévues au budget primitif, dont 185.832,59 € sont transférés sur des comptes d'investissement permettant de faire face à des dépenses imprévues.

L'état de DM n°4 comprend également des redéploiements de crédits de fonctionnement pour réaliser des dépenses d'investissement. Des virements de crédits de fonctionnement pour un montant de 14.780,87 € sont ainsi opérés au sein du budget de TCRM Blida pour financer des travaux de mise en conformité du site avec la réglementation des ERP. En prévision de la campagne de viabilité hivernale, le budget dédié à l'équipement des balayeuses de la Ville est renforcé de 37.000 € grâce à un transfert de crédits de fonctionnement vers la section d'investissement.

A l'inverse, l'état comprend également quelques mouvements de la section d'investissement à la section de fonctionnement : un virement de 26 000 € du budget d'entretien des bâtiments culturels abonde les crédits consacrés aux fêtes de la Mirabelle et un transfert de 33 250 € de crédits d'investissement permet de verser la cotisation au Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique.

Il résulte de ces différents mouvements entre sections une augmentation du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 297.681,04 €, sans qu'il n'y ait d'augmentation globale du volume budgétaire.

Mouvements n'affectant pas l'équilibre budgétaire :

Au sein de la section de fonctionnement, l'un des principaux mouvements est constitué par la prise en compte de recettes non prévues au budget primitif pour un montant de 265.832,59 €, dont 80 000 € sont maintenus en section de fonctionnement sur un compte permettant de faire face à des dépenses imprévues. Il s'agit principalement de la refacturation au CCAS des repas confectionnés pour les crèches en décembre 2014 (41 446 €), du remboursement par la Société Mosellane des Eaux d'un trop-perçu (25.138,12 €) et d'une subvention de la DRAC pour financer un poste d'animateur du patrimoine, dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire (20.511€).

L'état de DM n° 4 comprend également l'inscription de recettes de mécénat : 15 000 € de Kinépolis pour les jeudis du cinéma dans le cadre des rendez-vous de l'été, 28 000 € de mécénat pour les fêtes de la Mirabelle, 28 000 € pour l'opération « ondes messines » et

78 100 € pour Metz Plage. Quant au budget de TCRM Blida, il est augmenté de 43 787 € pour prendre en compte une subvention européenne dans le cadre du programme Interreg.

Au sein de la section d'investissement, le principal mouvement est une opération d'ordre destiné à régulariser une avance de 1.465.993 € faite à la SAREMM dans le cadre de la construction du restaurant scolaire de la Corchade.

L'état comprend enfin divers redéploiements de crédits : la subvention de 150 000 € à la société « patinoire messine » autorisée par le Conseil Municipal de septembre est financée par le redéploiement de la même somme, prélevée sur des crédits non mobilisés en 2015 compte tenu de l'avancement des projets. De la même façon, 100 000 € ont été redéployés pour permettre de réaliser en urgence les travaux de reprise du carrelage de la piscine Belletanche, et 63 000 € de reliquats de crédits de l'opération de suppression du passage à niveau de la Patrotte sont utilisés pour financer la création du giratoire rue du Général Metman, opération cofinancée par le magasin Intermarché conformément à la délibération du 3 juillet 2015.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE VOTER** ledit état arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	1.234.901,75	243.250,51
Mouvements positifs d'ordre	1.490.650,38	1.465.993,00
Mouvements négatifs réels	-721.327,58	-2.700,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		297.681,04
Totaux	2.004.224,55	2.004.224,55

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	466.621,96	1.291.145,37
Mouvements positifs d'ordre	0,00	24.657,38
Mouvements négatifs réels	-233.368,25	-784.868,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		297.681,04
Totaux	530.934,75	530.934,75

Totaux généraux	2.535.159,30	2.535.159,30
------------------------	---------------------	---------------------

BUDGET ANNEXE DES EAUX

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	85,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-85,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		0,00
Totaux	0,00	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	
Totaux	0,00	0,00
Totaux généraux	0,00	0,00

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 25 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR.

Voix contre : 14 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention : 0 :

Procuration : Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 16 : M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Marie RIBLET, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, M. Julien HUSSON, M. Richard LIOGER, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Jacques TRON, Mme Christine AGUASCA, Mme Aurélie FILIPPETTI.

DCM N° 15-09-24-37 : Modification des abattements sur la taxe d'habitation - institution d'un abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

Par délibération du 30 juin 1980, le Conseil Municipal a institué un abattement général à la base, facultatif, dont le taux a été fixé à 15 % de la valeur locative moyenne des logements sur la commune, soit le taux maximal autorisé. De nombreuses villes ont supprimé cet abattement et Metz Métropole l'a réduit à 6 %. Dans un contexte de raréfaction des ressources, il apparaît ainsi opportun de réviser la politique d'abattement de la Ville et de porter le taux de l'abattement général à la base à 10 %.

Le Code général des impôts prévoit également des abattements obligatoires pour charges de famille, qui sont fixés par la loi à un minimum de 10 % de la valeur locative moyenne des logements pour chacune des deux premières personnes à charge et de 15 % pour chacune des personnes à charge suivantes. Ces taux minimum peuvent être majorés de 1 point jusqu'à 10 points maximum par délibération du Conseil Municipal.

Pour la Ville de Metz, les taux d'abattement pour charges de famille sont actuellement fixés à 15 % pour chacune des deux premières personnes à charges et 20 % pour chacune des personnes à partir de la troisième personne à charge. Dans le cadre de la politique municipale de soutien aux familles, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter de 15 à 20 % le taux d'abattement pour chacune des deux premières personnes.

Les abattements étant calculés sur la base de la valeur locative moyenne et non en fonction de la valeur locative cadastrale de chaque habitation, l'impact de ces mesures dépend uniquement de la composition des foyers fiscaux. Ainsi, sur la base de la valeur locative moyenne de 2014 (3 182 €), les familles ayant au moins deux personnes à charge verront leur imposition diminuer de 29 €. L'imposition des foyers ayant une personne à charge n'est pas modifiée et les foyers n'ayant pas de personnes à charge connaîtront une augmentation de leur cotisation de 29 €.

Il est également proposé d'instituer un abattement spécial à la base, facultatif, de 10 % de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides, afin de soutenir les personnes porteuses de handicap.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

- 1- être titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L. 815-24 du code de la sécurité sociale ;
- 2- être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L. 821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;
- 3- être atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence ;
- 4- être titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- 5- occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus aux 1 à 4.

Ces mesures seront applicables à compter de 2016.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE MODIFIER** le taux de l'abattement général à la base antérieurement institué,
- **DE FIXER** le taux de l'abattement général à la base à 10 %,

- **DE MODIFIER** le taux de l'abattement obligatoire pour chacune des deux premières personnes à charge antérieurement appliqué,
- **DE FIXER** le taux de l'abattement obligatoire pour chacune des deux premières personnes à charge à 20 %,
- **D'INSTITUER** l'abattement spécial à la base de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, Mme Françoise GROLET, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Patrick THIL, M. Guy CAMBIANICA, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Danielle BORI, M. Hacène LEKADIR, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 35 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR.

Voix contre : 14 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 6 : M. Belkhir BELHADDAD, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Marie RIBLET, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, M. Julien HUSSON.

DCM N° 15-09-24-38 : Taxe Foncière sur les propriétés bâties - Suppression de l'exonération de deux ans des constructions neuves à usage d'habitation :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

Le Code Général des Impôts prévoit une exonération de deux ans de la Taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles dédiées à un usage d'habitation (ainsi que sur les additions de constructions, reconstructions, transformations de bâtiments ruraux en logements).

Depuis 1992, la loi prévoit que, pour la part de taxe foncière perçue au profit des communes et de leurs groupements, cette exonération ne s'applique qu'en l'absence d'une décision contraire de l'organe délibérant de la collectivité.

Si cette disposition peut trouver un intérêt dans un contexte de raréfaction de la construction et de la création de logements, la dynamique actuelle que connaît la Ville de Metz dans ce domaine, alliée à une raréfaction des ressources publiques, conduit à proposer la suppression de cette exonération pour ce qui concerne la Ville de Metz.

Il convient de préciser que les immeubles à usage d'habitation financés au moyen de prêts aidés de l'Etat demeurent exonérés.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE SUPPRIMER** à compter du 1^{er} janvier 2016 l'exonération de deux ans de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en faveur des constructions nouvelles, addition de constructions, reconstructions, transformation de bâtiments ruraux en logements en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1^{er} janvier 1992 qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du Code de la Construction ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 32 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR.

Voix contre : 13 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérandère

THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Bérandère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 10 : M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Marie RIBLET, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Martine NICOLAS, M. Julien HUSSON, Mme Aurélie FILIPPETTI.

DCM N° 15-09-24-39 : Actualisation de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité :

M. DARBOIS, Rapporteur, expose :

Avec la libéralisation du marché de l'électricité, les prix du kilowattheure électrique sont désormais susceptibles de varier d'un fournisseur à l'autre. Pour prendre en compte cette réalité nouvelle, l'Etat a décidé d'adapter le dispositif de calcul des taxes locales sur l'électricité de façon à ce que celles-ci ne soit plus calculées sur la facture à l'utilisateur en terme de pourcentage, mais sur sa consommation au travers d'un coefficient multiplicateur.

Dans ce cadre, l'article 37 de la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les taxes locales sur la consommation finale d'électricité seront calculées en appliquant aux tarifs de base l'un des coefficients multiplicateurs prévu par le législateur.

Les valeurs des tarifs de base sur lesquels s'appliquent ces coefficients sont les suivantes :

- 0,75 €/MWh pour les consommations professionnelles effectuées sous une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kilovoltampères,
- 0,25 €/MWh pour les consommations professionnelles effectuées sous une puissance souscrite supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA,
- 0,75 €/MWh pour les consommations autres que professionnelles.

Alors que jusqu'à présent, une indexation s'appliquait aux limites supérieures des coefficients multiplicateurs, dorénavant ce sont les tarifs de base qui seront actualisés en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation.

L'article L2333-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose par ailleurs que les communes doivent déterminer, avant le 1^{er} octobre de l'année en cours, le coefficient multiplicateur de la TCCFE applicable sur les consommations d'électricité de l'année suivante.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer à 8,50 le coefficient multiplicateur de la TCCFE de la Ville de Metz pour l'année 2016, contre 8 en 2015.

A titre d'information, le montant global de la taxe communale sur les consommations d'électricité perçu par la Ville de Metz en 2014 s'élevait à 2 011 601,24 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE de fixer à 8,50 le coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité applicable à compter du 1^{er} janvier 2016.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, Mme Françoise GROLET, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Patrick THIL, M. Gilbert KRAUSENER, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 30 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Raphaël PITTI, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI,

Voix contre : 14 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Abstentions : 3 : Mme Danielle BORI, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Nadia SEGHIR.

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 8 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Belkhir BELHADDAD, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Marie RIBLET, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, M. Julien HUSSON.

DCM N° 15-09-24-40 : Recrutement d'un agent contractuel :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

Le poste de Directeur du Pôle Culture de la Ville de Metz devant prochainement être vacant compte tenu de la demande de départ en retraite de l'agent actuellement en poste, une procédure de recrutement a été engagée.

Après examen des diverses candidatures reçues à l'issue de l'offre d'emploi diffusée notamment auprès du Centre de Gestion du Département de la Moselle, il n'a pas été possible de recruter un candidat selon les conditions statutaires de la Fonction Publique Territoriale (par voie de mutation, de détachement ou sur liste d'aptitude).

Aussi, en application de l'article 3-3 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il est proposé de recruter un agent contractuel de catégorie A en qualité de Directeur du Pôle Culture.

La rémunération afférente à ce poste sera fixée par référence au grade d'Administrateur Hors Classe et correspondra au 2^{ème} chevron de la Hors Echelle A de ce grade à laquelle s'ajouteront un régime indemnitaire de 1746,36 €, une prime de fonction mensuelle de 300 € ainsi que les compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE RECRUTER** un agent contractuel de catégorie A par référence au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux ;

NATURE DES FONCTIONS :

Le directeur participe à l'élaboration et à la promotion de la politique culturelle de la collectivité et en assure la mise en œuvre. Il pilote et évalue les projets culturels, anime et coordonne l'ensemble des ressources, des dispositifs et des partenariats, établit et contrôle les relations avec nos structures (Etablissements Publics de Coopération Culturelle, Syndicat Mixte). Il s'assure du contexte réglementaire et budgétaire dans lequel s'inscrivent les actions du pôle et du montage systématique de partenariats locaux et européens.

NIVEAU DE QUALIFICATION :

- Formation supérieure (bac + 5),
 - Expertise et expérience dans le domaine culturel et le montage de dossiers (fonds européens, cahiers des charges...).
- **DE FIXER** la rémunération afférente à ce poste par référence au grade d'administrateur Hors Classe – 2^{ème} chevron de la Hors Echelle A de ce grade à laquelle s'ajouteront un régime indemnitaire de 1746,36 €, une prime de fonction mensuelle de 300 € ainsi que les compléments de rémunération en vigueur à la Ville de Metz.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 8 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Belkhir BELHADDAD, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Marie RIBLET, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, M. Julien HUSSON.

DCM N° 15-09-24-41 : Enquête de recensement de la population 2016 : augmentation de la rémunération des agents recenseurs :

Mme DE OLIVEIRA, Rapporteur, expose :

Depuis 2004, le recensement de la population s'effectue sur un échantillon d'adresses représentatif de 8 % de la population, réparti sur l'ensemble de la Ville, soit 5 200 logements à recenser.

25 agents recenseurs effectuent ce travail entre janvier et fin février et recensent chacun environ 200 logements, en contrepartie d'une rémunération qu'il convient de réévaluer régulièrement. Cette dépense est compensée par l'INSEE par le versement à la Ville d'une dotation forfaitaire.

Il apparaît que la rémunération actuelle ne tient pas suffisamment compte des contraintes supplémentaires imposées aux agents recenseurs en raison de l'extrême dispersion des adresses à recenser, des difficultés rencontrées sur le terrain pour déposer ou retirer les formulaires de recensement (un dossier demande en moyenne 3 visites) et du coût des carburants.

Aussi, afin de prendre en compte ces contraintes et de mobiliser l'équipe d'agents recenseurs en place, il est proposé au Conseil Municipal de fixer la rémunération des agents recenseurs de la façon suivante :

	2007	2009	2012	2016
- Feuille de logement	0,70 €	0.90 €	1,00 €	1,30 €
- Bulletin individuel	1,30 €	1,50 €	1,70 €	1,70 €
- Dossier d'adresse collective *	1,00 €	1,00 €	1,00 €	./.
- Bordereau d'iris	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
- 2 formations obligatoires	20,00 € la séance	25,00 € la séance	25,00 € la séance	25,00 € la séance
- Forfait déplacement	100,00 €	100,00 €	150,00 €	180,00 €
*Le dossier d'adresse collective n'est plus complété par l'agent recenseur				

Pour un volume de travail identique à 2015, la rémunération globale des 25 agents recenseurs sera ainsi portée à 27.289,60 €, soit une augmentation globale de 2.079,10 €.

En 2015, la dotation forfaitaire versée par l'INSEE était de 26.813,00 €. Celle de 2016 n'est pas connue à l'heure actuelle.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE FIXER** cette rémunération de la façon suivante :

- Feuille de logement	1,30 €
- Bulletin individuel	1,70 €
- Bordereau d'iris	5,00 €
- 2 formations obligatoires	25,00 € la séance
- Forfait déplacement	180,00 €

- **D'ACCEPTER** la dotation forfaitaire de l'INSEE,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de cette opération et à signer tout document y afférent,
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Myriam

SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Jacques TRON a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Daniel PLANCHETTE a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, Mme Christine AGUASCA a donné pouvoir à Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Catherine MOREL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Aurélie FILIPPETTI a donné pouvoir à M. Thomas SCUDERI, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Patrick THIL, M. Thierry GOURLOT a donné pouvoir à Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à Mme Françoise GROLET.

Absents au moment du vote : 11 : M. Belkhir BELHADDAD, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Marie RIBLET, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 15-09-24-42 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014 et du 29 janvier 2015, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

1^{er} cas

Décisions prises par M. le Maire

1°

Recours Contentieux

2°

Décisions rendues

2^{ème} cas

Décisions prises par M. TOULOUZE, Adjoint au Maire

1°

ARRETE N°60 : Mise en place d'un prêt à "taux fixe" de 5 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne.

Date de la décision : 09/07/2015

N° d'acte : 7.1

2°

ARRETE N°61 : Mise en place d'un prêt à "taux fixe" de 3 380 000 € auprès de la Caisse d'Épargne.

Date de la décision : 09/07/2015

N° d'acte : 7.1

3°

Remboursement de la ligne de trésorerie ouverte auprès de la Banque Postale.

Date de la décision : 24/09/2015

N° d'acte : 7.1

3^{ème} cas

Décisions prises par M. LEKADIR, Adjoint au Maire

1°

Acceptation de don.

Date de la décision : 18/06/2015

N° d'acte : 8.9

2°

Acceptation de don.

Date de la décision : 27/07/2015

N° d'acte : 8.9

3°

Acceptation de don.

Date de la décision : 27/07/2015

N° d'acte : 8.9

4^{ème} cas

Décision prise par M. KRAUSENER, Conseiller Délégué

Mises à disposition diverses.

Date de la décision : 20/08/2015

N° d'acte : 3.3

Intervention de : /

POINT N° 43 : Questions orales : Pas de question orale.

Conformément à l'article 35 du Règlement Intérieur, Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à décider, sans débat, à ce que la réunion se poursuive à huis clos pour l'examen du point 44 qui suit.

SEANCE A HUIS-CLOS

DCM N° 15-09-24-44 : Créances irrécouvrables et Remises gracieuses.

L'ordre du jour de la séance du 24 septembre 2015 étant épuisé, le Président lève la séance à 22h47.

ANNEXE

ANNEXE 1 – Amendement de M. LIOGER.

P.V dressé le 25 septembre 2015

Le Président de séance,

Dominique GROS

Maire de Metz

Conseiller Départemental de la Moselle

ANNEXE 1 – Amendement de M. LIOGER.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2015

AMENDEMENT AU PROJET DE DELIBERATION n° 15-09-24-11

Relatif à la désaffectation et au déclassement de parcelles du domaine public.

Amendement déposé par Monsieur Richard LIOGER

Motivation :

Le projet de délibération n° 15-09-24-11 nécessite d'être amendé pour tenir compte de 2 modifications d'ordre technique et juridique :

- Une modification des références parcellaires : ces parcelles ayant en effet fait l'objet de plusieurs découpages et modifications
- La nécessité de régulariser, par sécurité juridique, les actes de vente antérieurs afin de tenir compte de la désaffectation et du déclassement du domaine public officialisés par la présente délibération.

Amendement :

1) Rapport :

Remplacer le texte suivant :

- Section SM – parcelle n°7 ;
- Section SM – parcelle n°57 ;
- Section 31 – parcelle n°262 ;
- Section SM – parcelle n°35 ;
- Section SM – parcelle n°36 ;
- Section SM – parcelle n°8 ;
- Section 31 – parcelle n°428 ;
- Section 31 – parcelle n°429 ;
- Section 31 – parcelle n°430 ;

ou toute autre parcelle qui serait issue de la division ou réunion de ces parcelles.

Etant entendu que les parcelles section 31- n°428, n°429 et n°430 proviennent de la division de la parcelle 31 – n°264.

Par le texte suivant :

Section SM – parcelle n° 57
Section SM – parcelle n° 36
Section SM – parcelle n° 8
Section 31 – parcelle n° 262
Section 31 – parcelle n° 264

Etant entendu que la parcelle section 31 n° 264 a été divisée en plusieurs parcelles section 31 n° 428, n° 429 et n° 430, la parcelle section 31 n° 429 ayant été rétrocédée à la Ville de Metz, la parcelle section 31 n° 428 ayant été divisée en 2 parcelles, la parcelle section 31 n° 485/87 et la parcelle section 31 n° 486/87.

Ajouter les paragraphes suivants :

Par ailleurs, conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 26 janvier 2006 et du 29 mars 2012, ces mêmes parcelles ont été cédées à la SPL SAREMM par la Ville de Metz, aux termes d'un acte en date du 19 octobre 2009 et d'un acte en date du 13 mars 2013.

Or, les parcelles section SM n° 57, section 31 n° 262 et section 31 n° 485/87 ainsi que fractions des parcelles section SM n° 36, section SM n° 8 et section 31 n° 486/87 n'ont pas fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement formels conditionnant leur sortie du domaine public communal. Il est donc nécessaire de procéder à leur déclassement et de refaire les actes de vente des 19 octobre 2009 et 13 mars 2013 afin d'en garantir la légalité et la régularité.

2) Motions

- La motion initiale devient une motion n° 1

Motion 1 :

Ajout de :

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques pris notamment en son article L2141-1

Vu les délibérations du Conseil municipal des 26 janvier 2006 et 29 mars 2012

Modifications :

VU le procès-verbal établi le 16 septembre 2015 (au lieu de 5 août 2015) par la SCI ACTA – huissiers de justice associés,

Remplacer le texte suivant :

« - Section SM – parcelle n°7 ;

- Section SM – parcelle n°57 ;

- Section 31 – parcelle n°262 ;

- Section SM – parcelle n°35 ;

- Section SM – parcelle n°36 ;

- Section SM – parcelle n°8 ;

- Section 31 – parcelle n°428 ;

- Section 31– parcelle n°429 ;

- Section 31 – parcelle n°430 ;

- ou toute autre parcelle qui serait issue de la division ou réunion de ces parcelles.

Etant entendu que les parcelles section 31- n°428, n°429 et n°430 proviennent de la division de la parcelle 31 – n°264. »

Par le texte suivant :

Section SM – parcelle n° 57

Section SM – parcelle n° 36

Section SM – parcelle n° 8

Section 31 – parcelle n° 262

Section 31 – parcelle n° 264

Etant entendu que la parcelle section 31 n° 264 a été divisée en plusieurs parcelles section 31 n° 428, n° 429 et n° 430, la parcelle section 31 n° 429 ayant été rétrocédée à la Ville de Metz, la parcelle

section 31 n° 428 ayant été divisée en 2 parcelles, la parcelle section 31 n° 485/87 et la parcelle section 31 n° 486/87.

Modifier le délibéré comme suit :

APRES EN AVOIR DELIBERE

CONSTATE la désaffectation des parcelles susvisées

DECIDE de leur déclassement du domaine public

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à régler tous les détails de cette opération et à signer tout document y afférent.

➤ Ajout d'une motion n° 2 ainsi rédigée :

Motion 2 :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le projet d'aménagement de la ZAC de l'Amphithéâtre,

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 janvier 2006

Vu les actes de vente des 19 octobre 2009 et 13 mars 2013

VU l'absence de désaffectation et déclassement formels préalables des parcelles concernées

VU la délibération du Conseil Municipal de ce jour prononçant la désaffectation et le déclassement effectif du domaine public des parcelles suivantes : Section SM – parcelle n° 57, Section SM – parcelle n° 36, Section SM – parcelle n° 8, Section 31 – parcelle n° 262, Section 31 – parcelle n° 264

Etant entendu que la parcelle section 31 n° 264 a été divisée en plusieurs parcelles section 31 n° 428, n° 429 et n° 430, la parcelle section 31 n° 429 ayant été rétrocédée à la Ville de Metz, la parcelle section 31 n° 428 ayant été divisée en 2 parcelles, la parcelle section 31 n° 485/87 et la parcelle section 31 n° 486/87.

CONSIDERANT la nécessité qu'il y a de régulariser en conséquence les actes de vente précités

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à régulariser la cession des parcelles N° Section SM – parcelle n° 57, Section SM – parcelle n° 36, Section SM – parcelle n° 8, Section 31 – parcelle n° 262, Section 31 – parcelle n° 264, telle qu'opérée par actes de vente des 19 octobre 2009 et 13 mars 2013, conformément aux délibérations du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2006 et du 29 mars 2012

D'AUTORISER à cet effet Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes refaits, portant réitération, à conditions identiques, des conventions initiales intervenues entre la Ville de Metz et la SAREMM, ainsi que tout acte ou document connexes à cette affaire.


Richard LIOGER